



COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

Réunion du 1^{er} avril 2015

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	27
LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	28

PROJET D'AVIS

**Commission Entreprises et stratégies de marché
1^{er} avril 2015**

Avis proposé au Conseil

Avis n° 1

Le Conseil note l'apport de la statistique publique au niveau des statistiques :

- structurelles, pour mesurer notamment l'activité, l'emploi et le chiffre d'affaires des entreprises de la filière bois ;**
- conjoncturelles, pour suivre l'évolution des prix, de la production et des échanges extérieurs.**

Le Conseil souligne les évolutions rapides de la filière, les changements d'usage et demande à la statistique publique d'assurer une veille. Il soutient les actions visant à développer les données statistiques et les indicateurs associés.

Référence : avis général de moyen terme n° 26, avis n° 2 de moyen terme de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

- 1^{er} avril 2015 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'Ecole d'Economie de Paris – Université Paris 1, Conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Fabienne ROSENWALD, Directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, Chef du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt

Responsable de la commission : Philippe ROUSSEL (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LE COÛT DU CAPITAL.....	5
II. ENQUÊTE CRÉDIT-BAIL.....	9
III. ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LA FORMATION CONTINUE (CONTINUING VOCATIONAL TRAINING SURVEY, CVTS).....	10
IV. LA FILIÈRE BOIS : ENJEUX ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS, ET MESURES STATISTIQUES.....	10
V. ENQUÊTES PRÉSENTÉES POUR OPPORTUNITÉ.....	21
CONCLUSION.....	26

Liste des participants

ASTRIE	Guilhemine	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
BASSET	Didier	Min. Économie, redressement productif, numérique - Direction générale des entreprises
BAUDELET	André	Crédit agricole SA
BOSSARD	Patricia	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Pays de la Loire
BOUGET	Anne	Fédération nationale des travaux publics
BOUR POITRINAL	Emmanuelle	France Bois Industries Entreprises
CALLOIS	Jean-Marc	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
CARAES	Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CHANDELIER	Pierre	Secrétariat général pour les affaires régionales - Lorraine
CHAZAL	Joëlle	Insee - Statistiques d'entreprises
COLLET	Isabelle	Min. Écologie, développement durable et énergie - SOeS
de GIMEL	Louis	Insee - Statistiques d'entreprises
DELAME	Nathalie	Institut national de la recherche agronomique
DENEUVE	Carole	Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
DUCHATEAU	Patrick	Fédération française du bâtiment / Medef
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Statistiques d'entreprises
DUPAS	Mylène	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Sous-direction de la forêt et du bois
DURAND	Denis	Confédération générale du travail
FLUXA	Christine	Min. Écologie, développement durable et énergie - Service observation et statistiques
FONTAGNÉ	Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
FUGER	Marie-Madeleine	Insee - Statistiques d'entreprises
GARNIER	Olivier	Société Générale
GELY	Alain	Confédération générale du travail
GUINARD	Ludovic	Institut Technologique FCBA
HERBET	Jean-Baptiste	Min. Écologie, développement durable et énergie - Service observation et statistiques
HOURIEZ	Guillaume	Min. Écologie, développement durable et énergie - Service observation et statistiques
JENSEN	Nicole	Min. Écologie, développement durable et énergie - Service observation et statistiques
KREMP	Elisabeth	Banque de France
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
MARTIAL	Élodie	Insee - Études et synthèses économiques
MEININGER-BÉNASSY	Carole	Min. Écologie, développement durable et énergie - DHUP
MORLAN	Stéphanie	Fédération française de la franchise
PAYEN	Élodie	Comité interprofessionnel du Bois Énergie
PERBEN	Margot	Insee - Études et synthèses économiques
PERIGORD	Arnaud	Syndicat de l'industrie cimentière
RAGEAU	François	Min. Écologie, développement durable et énergie - Service observation et statistiques
RENAUD	Thomas	Conseil national de l'information statistique
RICHARD	Cécile	Fédération française du bâtiment
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Statistiques d'entreprises
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
ROUSSET	Arnaud	Insee - Statistiques d'entreprises
ROY	Nathalie	Union professionnelle artisanale
SALIBA	Nada	Union des industriels de l'agroéquipement
SÉDILLOT	Béatrice	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
TOUZE	Olivier	Min. Économie, redressement productif, numérique - Direction générale du Trésor
VILLETTELE	Jean-Pierre	Banque de France
VIPREY	Florent	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Franche-Comté

La séance est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et tous. Notre ordre du jour se révèle relativement chargé comme d'habitude avec des sujets très attendus. Le premier concerne le groupe de travail sur le coût du capital. Olivier Garnier, qui préside ce groupe, nous présentera un état d'avancement des travaux. Après cela, nous examinerons plus brièvement l'enquête Crédit-bail et l'enquête européenne sur la formation continue. Nous effectuerons ensuite un point sur la filière bois avec différentes présentations qui donneront lieu à l'adoption d'un avis. Plus classiquement, nous devons nous prononcer sur l'opportunité de plusieurs enquêtes, dont trois nouvelles enquêtes sur les travaux publics, le bâtiment et le développement durable.

I. GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LE COÛT DU CAPITAL

1. Point d'information et état d'avancement des travaux

Olivier GARNIER, Société Générale

Je suis très heureux d'être parmi vous pour vous présenter l'état d'avancement des travaux de ce groupe sur le coût du capital. L'un des deux rapporteurs, Jean-Pierre Villetelle, pourra également répondre à vos questions. Ce groupe de travail réunit une quinzaine de membres. Nous engageons désormais la phase de rédaction du rapport, qui sera présenté au Bureau du Cnis le 2 juillet prochain. Je m'attacherai aujourd'hui à vous préciser l'ossature du rapport et les messages que nous entendons faire passer.

Le thème du coût du capital paraît très large. Nous n'avons pas pour ambition d'essayer d'apporter une réponse définitive sur le sujet et de construire l'indicateur qui constituerait la mesure absolue du coût du capital. Personne ne s'y est essayé. Dans le cadre de ce groupe de travail du Cnis, nous nous sommes attachés aux aspects statistiques du coût du capital, en examinant les différents ingrédients et la pertinence des outils statistiques permettant d'évaluer ces ingrédients. Nous avons porté une attention plus particulière aux dividendes qui représentent une composante importante du coût du capital et qui jouent un rôle prédominant dans le débat public.

Ce choix préside la structure du rapport. Nous établirons un rapport en quatre parties. La première sera consacrée à un rappel des concepts, des définitions et des sources statistiques disponibles. La deuxième partie abordera les données individuelles d'entreprises, en distinguant les mesures statistiques et les recommandations que nous pouvons émettre du point de vue de la production de ces statistiques pour améliorer l'appréhension des différents sujets. Nous nous efforcerons notamment de cerner les manques. Les données individuelles présentent l'avantage, par rapport aux données agrégées, de permettre les comparaisons entre petites et grandes entreprises et les comparaisons internationales. La troisième partie portera sur les comptes nationaux. Le groupe de travail a démarré voilà un an. Le changement de base est intervenu dans l'intervalle et des révisions dans le cadre des modifications annuelles ont occasionné des changements importants, notamment sur les dividendes. La dernière partie regroupera les conclusions et recommandations sur le bon usage de ces indicateurs, les erreurs d'interprétation à ne pas commettre et l'utilisation des données.

C'est sur ce dernier point que je concentrerai mon propos. Notre première recommandation consiste à souligner que dans ces différentes notions, que ce soit les dividendes ou les intérêts, il faut veiller à raisonner sur les flux nets. Il convient ainsi de considérer les dividendes nets (différence entre les dividendes versés et les dividendes reçus) par opposition aux dividendes bruts. Les données dans les comptes nationaux ne sont pas consolidées et les flux de dividendes versés et reçus à l'intérieur des entreprises se révèlent nombreux. Si nous ne considérons que les dividendes versés, nous obtenons une mesure peu significative. En outre, les comparaisons internationales permettent d'établir que ce phénomène est plus marqué en France que dans d'autres pays.

Notre deuxième recommandation part du constat que les données de comptabilité nationale présentent la spécificité de n'être pas consolidées et de couvrir uniquement le champ du territoire national. La comparaison des données de comptabilité nationale avec des données IFRS (International Financial Reporting Standards) consolidées de groupes internationaux fait apparaître une différence notable. Pour *Total*, par exemple, les dividendes versés sont fondés sur le bénéfice mondial de l'entreprise. En raisonnant

sur les dividendes nets, on devrait pouvoir corriger la mesure, puisque les filiales à l'étranger vont verser des dividendes. Ainsi, les dividendes nets rapportés à une mesure de l'excédent brut d'exploitation (EBE) du groupe *Total* en France devraient fournir une information pertinente. Or tel n'est pas le cas, car les bénéfices à l'étranger ne remontent pas nécessairement à la maison mère sous forme de dividendes. La ligne « D 43 » de la comptabilité nationale (« Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers ») vise justement à prendre en compte les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers, mais cette ligne ne comprend pas forcément tous les montants. Pour calculer un taux de distribution des dividendes, il convient de rapporter les dividendes versés sur l'ensemble des bénéfices mondiaux au bénéfice mondial. Au niveau agrégé des comptes nationaux, cependant, l'exercice se révèle très difficile à réaliser et les corrections permises par la ligne D 43 restent insatisfaisantes.

La troisième recommandation nous invite à tenir compte – lorsque nous évaluons les dividendes, les intérêts et toutes les composantes du capital –, de l'évolution de la taille et de la structure des bilans. Si nous rapportons les dividendes à l'excédent brut d'exploitation, nous n'obtenons qu'une information partielle, puisque l'on ignore de quelle manière ont évolué les capitaux finançant l'entreprise. Au cours des quinze dernières années, nous pouvons constater une augmentation de la taille du bilan des sociétés non financières. À l'actif, une bonne partie de cette augmentation résulte de l'augmentation de la valorisation des actifs immobiliers. Au passif, la structure du financement s'est déformée et la partie des actions a plus augmenté que la partie des dettes. Le rapport des dividendes au passif actions des sociétés fait apparaître une sorte de rendement apparent des bénéfices distribués, qui restent relativement stables sur longue période si l'on prend en compte l'effet de l'augmentation du poids des actions dans le bilan des entreprises. Compte tenu de la baisse des taux d'intérêt au cours des dernières années, nous pouvons également constater que le poids des intérêts nets versés par les sociétés a diminué alors que les dettes rapportées à l'excédent brut d'exploitation sont restées relativement stables.

Notre quatrième recommandation est fondée sur des raisonnements plus financiers. Lorsque les entreprises souhaitent rémunérer leurs actionnaires, elles peuvent distribuer des dividendes ou racheter leurs actions, notamment lorsque la fiscalité des plus-values le favorise. Aux États-Unis, par exemple, les grosses entreprises comme *Google* ou *Apple* versent très peu ou pas de dividendes, privilégiant les rachats d'actions, essentiellement pour des considérations fiscales. Du point de vue macroéconomique, à côté des versements de dividendes, il convient d'appréhender aussi les émissions nettes d'actions, qui se révèlent plutôt négatives sur longue période aux États-Unis alors qu'elles restent légèrement positives en France.

Enfin, les comparaisons internationales représentent un point très délicat. C'est sans doute l'un des sujets les plus importants, même s'il n'est pas spécifique à la question des dividendes. L'OCDE s'y intéresse, de même que l'Insee qui a formé un groupe de travail avec son homologue allemand. Lorsque nous réalisons des comparaisons entre la France et l'Allemagne, nous sommes confrontés à une difficulté liée au fait que dans des pays comme l'Allemagne ou l'Italie, les entités que nous classons dans les entreprises individuelles figurent parmi les sociétés non financières. Dès lors, dans les comptes publiés par Eurostat, le revenu mixte est classé dans l'excédent brut d'exploitation, majorant l'EBE et les dividendes versés. Nous avons utilisé des études de l'OCDE qui tentent de corriger ce phénomène et nous avons constaté qu'une partie de l'écart sur le taux de marge ou les dividendes provient de cet effet non-salarié. Or aucune mesure ne permet de totalement corriger complètement cet effet et nous avons noté des problèmes de comparaison en niveau comme en évolution. Nous recommanderons donc la prudence dans les comparaisons internationales sur ces sujets et nous inviterons les acteurs à chercher une manière de réduire ces disparités.

Voilà rapidement présentés nos travaux. Je me tiens à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

2. Débat et échanges avec la salle

Lionel FONTAGNÉ

Vous avez abordé cinq points qui peuvent se résumer autour de trois questions. Vous avez prudemment répondu à deux d'entre elles. Vous soulignez d'abord que les comparaisons internationales se révèlent difficiles. Cette difficulté n'est pas spécifique au champ étudié, mais est-ce plus difficile pour le coût du capital que pour d'autres statistiques d'entreprises ? Je ne le pense pas. L'exemple de l'Allemagne est bien connu. Dès lors que les éléments ne sont pas comptabilisés de la même manière, il s'avère difficile de les comparer. La deuxième question, souvent évoquée dans cette Commission, concerne les groupes internationaux. Comment les consolidons-nous ? Quel degré d'information pouvons-nous utiliser pour la statistique publique dans un monde IFRS ? De quelles informations manquons-nous dans le reporting des

entreprises ? Ce problème me semble commun à de nombreuses statistiques d'entreprises. La statistique internationale a opéré un certain nombre d'avancées, mais ces progrès ont moins couvert le champ qui nous intéresse. Une dernière question n'a pas été abordée et concerne la définition du coût du capital. Il paraît à l'évidence très difficile de donner une définition précise. Dans une comptabilité de branche par exemple, si vous regardez la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs et que vous rapportez le reste à la valeur des capitaux investis, vous obtenez le coût du capital. En quoi cette définition du coût du capital se révèle-t-elle erronée ?

Olivier GARNIER

Pour la première question, les difficultés se révèlent peut-être plus concentrées, mais elles ne sont pas forcément plus aiguës que pour d'autres indicateurs. S'agissant des groupes internationaux, il convient de faire œuvre de pédagogie sur la comptabilité nationale. Il s'agit de bien comprendre chaque composante et de ne pas commettre d'erreur dans la manipulation des données de comptabilité nationale. Je doute que l'on puisse, à partir de la comptabilité nationale, fabriquer des données qui se rapprocheraient de comptes consolidés IFRS. La dernière question constitue sans doute la plus difficile. Comme je l'ai précisé en préambule, nous n'avons jamais eu pour objectif de définir le coût du capital. Nous retenons une approche qui correspond un peu à votre définition. Nous présenterons également dans notre rapport la notion que les entreprises utilisent du point de vue de l'analyse financière, basée sur la rentabilité attendue par les actionnaires. Nous rappelons les concepts, mais sur le plan statistique, il faut s'en tenir à cette approche.

Denis DURAND, CGT

Je participe au groupe de travail et je tiens à remercier Olivier Garnier pour le compte rendu tout à fait fidèle des travaux accomplis jusqu'à présent. Nous avons établi un plan de rapport sans avoir commencé la rédaction pour l'instant. S'agissant des comparaisons internationales, la dimension européenne du problème a été signalée à Eurostat par les représentants des usagers qui se réunissent au sein du Comité européen consultatif sur les statistiques. L'avis de l'ESAC pour le programme de travail 2016 y fait d'ailleurs mention. Même si cette mention reste assez fugitive, le système statistique européen n'ignore pas totalement la nécessité de progresser dans la comparabilité des données. Quant à la définition du coût du capital, un point tout à fait crucial, le groupe s'est attaché à recenser l'ensemble des ingrédients qui peuvent entrer dans cette définition à la demande quasi unanime des membres, exprimée lors de la première séance de travail. Il ressort de la présentation des travaux que les réflexions se concentrent assez naturellement sur la mesure des dividendes. Il existe de multiples raisons pour se concentrer sur cette mesure. Les débats au sein du groupe ont d'ailleurs mis en évidence la nécessité de réaliser des progrès en la matière. Ceci étant, je crois que nous pouvons souhaiter que le rapport ne s'en tienne pas à ce seul ingrédient, car d'autres se révèlent intéressants. Enfin, le choix de privilégier une analyse sur la base des flux nets a fait l'objet de débats au sein du groupe et devrait continuer de faire débat. J'entends bien les raisons qui conduisent à considérer que les flux nets peuvent améliorer la pertinence de l'information produite, mais il convient aussi de prendre conscience qu'ils font disparaître une information peut-être utile. On ne décrit pas la même économie avec des flux financiers bruts selon que ceux-ci se révèlent très grands ou très petits. Ne serait-il pas utile de mentionner au moins que cet aspect de l'analyse mérite lui aussi attention ?

Olivier GARNIER

Même si les dividendes jouent une grande place, notre rapport portera effectivement le message selon lequel les dividendes ne constituent qu'un ingrédient parmi d'autres. Avec les rachats d'actions, par exemple, le taux de distribution se révèle même neutre. Quant aux flux nets, nous ne recommandons pas la disparition des informations sur les flux bruts. Ceux-ci restent publiés. Tout dépend de l'utilisation. Du point de vue statistique, il s'avère plus pertinent de considérer les flux nets lorsque l'on raisonne de manière agrégée sur le secteur des sociétés non financières pour éviter les doubles comptes. Rien ne nous empêche d'examiner les flux bruts, mais pour d'autres usages.

Nathalie ROY, UPA

Dans le cadre de vos travaux, avez-vous relevé une précaution méthodologique à prendre dans les comparaisons par taille d'entreprise au niveau national, puisque l'on retrouve la problématique des revenus mixtes dans l'excédent brut d'exploitation pour les entreprises individuelles ?

Jean-Pierre VILLETTELLE, Banque de France

Il convient effectivement d'opérer une distinction en fonction de la taille de l'entreprise. Les praticiens calculent des indicateurs de coût moyen pondéré du capital et il importe de prendre en compte les différentes composantes dans ce cadre. Si nous nous limitons aux deux composantes que sont la dette et les fonds propres, nous pouvons observer qu'il existe de multiples instruments de dette et de multiples façons de rémunérer les fonds propres. La composition du capital s'avère importante. Selon la taille des entreprises, la structure de financement se révèle différente. Certains instruments sont plus utilisés par certaines catégories d'entreprises.

Nathalie ROY

Qu'en est-il pour les entreprises individuelles ?

Jean-Pierre VILLETTELLE

Les données sur les entreprises individuelles s'avèrent plus difficiles à mobiliser. À la Banque de France, nous avons pour habitude de recourir à la banque de données FIBEN (Fichier Bancaire des ENTreprises), mais les entrepreneurs individuels échappent à la collecte. Le rapport s'attachera donc à éclairer les utilisateurs sur ces lacunes statistiques en matière de collecte pour certaines catégories d'entreprises.

Lionel FONTAGNÉ

Nous souhaiterions obtenir plus de détails en balance des paiements. Lorsque nous avons examiné les flux nets de trésorerie entre filiales et maisons mères, nous avons découvert des éléments intéressants. L'OCDE avait proposé la fin de la double comptabilisation, une proposition intégrée désormais dans la version standard publiée par la Banque de France. Les chiffres de flux bruts d'investissements directs se sont considérablement réduits. Pensez-vous que la manière dont sont calculés les bénéfices réinvestis au sein des groupes tels qu'ils apparaissent dans la balance des paiements pose problème ?

Jean-Pierre VILLETTELLE

La question a été plutôt traitée du point de vue de la gestion de l'information et de la modification des statistiques d'une publication à l'autre. En revanche, le changement de méthodologie en lui-même n'a pas été abordé. Nous nous intéresserons à ce sujet.

Olivier GARNIER

Les révisions opérées sur les dividendes dans les différentes campagnes de comptes nationaux sont généralement liées à des révisions sur la balance des paiements. En comptabilité nationale, les dividendes versés doivent être égaux aux dividendes reçus. Pour respecter cette contrainte de cohérence, les comptes nationaux sont amenés à réaliser un certain nombre d'ajustements avec le reste du monde et sur l'ensemble des agents. Cette mise en cohérence entre les différentes sources explique certains arbitrages. Tout changement dans la balance des paiements a des répercussions sur les dividendes versés par les entreprises domestiques.

Elisabeth KREMP, Banque de France

La première difficulté tient au fait que lors de la première publication de ces données, elles sont estimées, les comptes des sociétés n'étant pas encore publiés. Les évolutions ne sont donc pas forcément liées au changement de la balance des paiements. Elles proviennent du fait que la première version des données est établie avant la publication des comptes sociaux. Deux ans s'avèrent nécessaires pour consolider cette partie de la balance des paiements. En outre, une partie des données provient d'enquêtes EFI (Enquête annuelle sur les créances et dettes financières vis-à-vis des non-résidents) dont le Cnis a pu juger de l'opportunité. Or nous éprouvons des difficultés à repérer les entreprises qui devraient répondre à ces enquêtes. Nous nous efforçons donc de mieux cerner la population cible.

Pierre AUDIBERT

Le groupe va établir un rapport qui sera examiné au Bureau du Cnis le 2 juillet 2015. Ce rapport devrait être prêt au cours du mois de juin. Comme ce groupe de travail dépend en quelque sorte de cette Commission,

nous proposons de vous donner la possibilité d'accéder à la version presque définitive de ce rapport et de formuler des remarques.

II. ENQUÊTE CRÉDIT-BAIL

Elodie MARTIAL, Insee

Cette enquête dépend du département des comptes nationaux de l'Insee. Sa maîtrise d'œuvre relève de la direction régionale Midi-Pyrénées. Le crédit-bail représente une forme d'investissement dont le mode de financement a été introduit en France en 1962. Il a fait l'objet d'une première enquête en 1966. Une entreprise acquiert le droit d'utiliser un bien mobilier ou immobilier sans en être propriétaire par un contrat à durée déterminée avec option d'achat. Pour les biens mobiliers, le preneur du crédit-bail (crédit preneur) fait généralement son choix auprès d'un fournisseur et passe ensuite par le crédit bailleur qui achète le bien pour lui. L'institution financière met à sa disposition le bien, mais en reste propriétaire du point de vue juridique. Le crédit preneur paie des redevances de crédit-bail et peut, à la fin du contrat, acquérir le bien à sa valeur résiduelle. Toutes les entreprises ne peuvent pas exercer l'activité de crédit-bailleur. Elles doivent pour cela être titulaires d'un agrément. Ces entreprises – filiales de banques et de grands groupes de constructeurs – sont fédérées à l'Association des sociétés financières (ASF). L'investissement financé par le crédit-bail représente 7 % de l'investissement corporel total des entreprises non financières, soit 13 milliards d'euros en 2013.

L'enquête sur le crédit-bail est annuelle, exhaustive, pérenne et obligatoire depuis 1966. Le questionnaire de l'année N est envoyé l'année suivante et la collecte se termine généralement fin juin. 130 entreprises sont enquêtées chaque année sur une liste fournie par la Banque de France. Ces unités légales sont classées sous le code NAF 64.91Z « Crédit-bail ». Nous cherchons à interroger les entreprises qui ont réalisé dans l'année des contrats de crédit-bail mobilier, immobilier ou de location avec option d'achat, ainsi que les SOFERGIE, sociétés pour le financement de l'énergie.

L'enquête nous permet d'obtenir les montants d'investissement (FBCF) financés par le crédit-bail, de TVA sur les loyers de crédit-bail et de loyers par secteur institutionnel et secteur d'activité. Ces chiffres participent au calcul du PIB et de la dette publique. Les résultats de l'enquête sont également disponibles sur le site internet de l'Insee. Une brochure de résultats est envoyée aux répondants. Le questionnaire est envoyé par courrier postal en version papier. Depuis 2010, les entreprises ont toutefois la possibilité d'y répondre en déposant un fichier *Excel* sur un site sécurisé. Cette collecte informatisée progresse, puisque 72 % des entreprises ont répondu par ce biais en 2014. Il est prévu de basculer vers une collecte entièrement informatisée dans le cadre du dispositif Coltrane. Les taux de réponse se révèlent élevés. Presque toutes les entreprises répondent.

Lionel FONTAGNÉ

130 unités légales pratiquent donc le crédit-bail en France. Quel est le nombre de groupes ?

Elodie MARTIAL

Je l'ignore.

Ludovic GUINARD, Institut technologique FCBA

Dans l'enquête, renseignez-vous l'usage qui est fait de ce crédit-bail et les montants associés ?

Elodie MARTIAL

Oui, l'enquête demande la répartition par secteur d'activité et par produit.

Lionel FONTAGNÉ

Quelles informations pouvons-nous tirer de ces enquêtes ? Pouvez-vous repérer le crédit preneur ?

Elodie MARTIAL

Nous ne collectons pas le SIREN des entreprises clientes du crédit-bail. L'enquête est réalisée auprès des entreprises de crédit-bail qui répartissent les montants des contrats signés dans l'année. Nous ne demandons pas l'identité des clients.

Lionel FONTAGNÉ

Il n'est cependant pas impossible de le faire. Dans les enquêtes de l'Insee sur les pratiques de sous-traitance, nous parvenons à repérer les principaux partenaires.

Louis de GIMEL, Insee

L'enquête est volontairement limitée à l'alimentation des comptes nationaux et recense seulement les grandes masses par produit. Le crédit-bail est souvent retiré des comptes des entreprises pour calculer les investissements et assurer la cohérence des données.

III. ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LA FORMATION CONTINUE (CONTINUING VOCATIONAL TRAINING SURVEY, CVTS)

Pierre AUDIBERT

Cette enquête est passée en opportunité à la Commission *Emploi, qualification et revenus du travail* du 25 mars 2015. Il s'agit de la cinquième édition d'une enquête européenne obligatoire sur la formation continue dans les entreprises conduite par le Céreq. Elle couvre les entreprises de dix salariés et plus de tous secteurs à l'exclusion de la santé et de l'éducation. Ces secteurs ont été exclus, car seul le secteur marchand est interrogé. Or ces secteurs font intervenir de nombreuses entités non marchandes. Le service souhaite collecter 5 000 questionnaires exploitables sur un échantillon de 8 500 entreprises.

Cette enquête poursuit quatre objectifs visant à :

- alimenter Eurostat en indicateurs nationaux agrégés (taux d'accès des salariés à la formation, durées moyennes des cours et stages, les coûts moyens, etc.), des données en accès libre sur le site d'Eurostat ;
- permettre des comparaisons entre les pays au sein de l'Union européenne (pour observer par exemple la faible utilisation des formations en situation de travail en France en comparaison d'autres pays comme l'Allemagne ou la Suède) ;
- appréhender les évolutions temporelles ;
- évaluer les politiques publiques.

La principale question posée lors de la présentation a porté sur le champ couvert par l'enquête.

IV. LA FILIÈRE BOIS : ENJEUX ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS, ET MESURES STATISTIQUES

1. La filière forêt-bois en France : éléments de cadrage national

Guilhemine ASTRIE, SSP

Je démarrerai mon propos avec une petite illustration de la filière bois. La forêt constitue la matière première : la forêt produit du bois, un bois de bonne qualité ou bois d'œuvre et un bois de moins bonne qualité, qui sert principalement à fabriquer de la pâte à papier, des cartons ou des panneaux ainsi que pour l'énergie. Un arbre, même de bonne qualité, comporte plusieurs parties. Le tronc peut être orienté vers la fabrication de meuble, mais la partie de mauvaise qualité peut servir pour des panneaux ou le chauffage.

En 2010, la filière affichait un chiffre d'affaires de 37 milliards d'euros. En France, la forêt couvre environ 17 millions d'hectares, soit 30 % du territoire. Cette forêt est privée à hauteur de 75 %. Une partie importante de la production est utilisée pour l'autoconsommation pour le bois de chauffage. À côté des usages traditionnels (sciage, placage, contreplaqué) émerge aussi la chimie verte. De nombreux produits nouveaux sont effectivement fabriqués à partir du bois. Après cette première transformation, le bois peut être utilisé pour l'emballage (tonneaux, caisses, palettes), les charpentes et la menuiserie, les meubles ainsi

que le papier et le carton, qui représente une importante partie du chiffre d'affaires. Enfin, le recyclage permet de réutiliser le bois en fin de vie pour le réinjecter dans la filière.

Les principales sources statistiques proviennent, en amont de la filière, du ministère de l'Agriculture et en aval de l'Insee. Le ministère de l'Agriculture conduit deux enquêtes. La première vise à connaître la collecte de bois commercialisé. Cette enquête exhaustive est menée chaque année auprès de tous les exploitants interrogés sur le bois récolté par destination (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie). Nous conduisons le même type d'enquête à destination des scieurs, puisqu'en France, 50 % des scieurs sont aussi exploitants forestiers. Nous considérons à la fois le sciage, les merrains, les bois sous rails, les bois imprégnés, les moulures et bois profilés, les panneaux pour parquets ainsi que les produits connexes. Le sciage présente un faible rendement (45-55 %). Auparavant, ces produits connexes étaient considérés comme des déchets, mais avec l'émergence du bois énergie et l'augmentation de la demande en bois de moins bonne qualité, ces produits ont pris de la valeur.

L'Insee conduit des enquêtes annuelles de production pour couvrir tout ce qui concerne le bois, mais ne sont pas pris en compte par les enquêtes de l'agriculture, notamment les pâtes à papier, le papier, les cartons ou les meubles. Le SSP utilise aussi des données du commerce extérieur, notamment les importations et exportations en volume et en valeur. Depuis 2010, nous réalisons également une enquête sur les prix des bois. Il s'agit d'une enquête par échantillonnage tirée du panel des répondants des enquêtes précédentes. Nous publions des indices de prix par essence (chêne, hêtre, peuplier, épicéa, pin sylvestre, pin maritime, etc.). Nous établissons aussi des indices de prix de bois énergie grâce aux résultats d'enquêtes déléguées au Centre d'étude et d'économie du bois. Les enquêtes sur les prix des grumes sont réalisées chaque semestre alors que les enquêtes sur le bois énergie sont trimestrielles. Les données CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) nous permettent par ailleurs de connaître le nombre d'établissements et les effectifs salariés de chacun d'eux. Enfin, les données ESANE nous offrent une vue plus claire des caractéristiques économiques, financières et comptables de ces établissements.

En France, la récolte totale s'est élevée en 2013 à 61 millions de mètres cubes dont 35,9 millions de récolte commercialisée et 25 millions d'autoconsommation, un volume apprécié *via* l'enquête Logement de l'Insee. *In fine*, c'est plus de la moitié de la récolte de bois en France qui concerne le bois énergie. Les enquêtes nous permettent de ventiler ces volumes selon les différents usages. Les produits connexes représentent 14 millions de mètres cubes. Pour obtenir 8 millions de mètres cubes de sciage, il faut 16 millions de mètres cubes d'équivalent bois ronds.

Les données des douanes sur les échanges nous montrent que la filière bois se révèle globalement déficitaire, à hauteur de 5,7 milliards d'euros en 2014. Les ouvrages de tonnellerie sont nettement bénéficiaires et constituent un peu le « fleuron » de la filière. Il en est de même des bois ronds, mais ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, car cela signifie que nous exportons notre matière première. La partie relative aux panneaux et contreplaqués, excédentaire durant plusieurs années, est devenue déficitaire en 2009. Le sciage se redresse légèrement, mais reste également déficitaire. Les meubles et l'industrie des papiers et cartons constituent cependant les principaux secteurs déficitaires de la filière bois. En 2000, ce déficit s'élevait à un milliard d'euros, mais il a doublé depuis.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, le ministère de l'Agriculture met à disposition de nombreuses documentations sur son site agreste.agriculture.gouv.fr.

2. La filière forêt-bois au niveau des territoires : l'exemple de la Franche-Comté et des Pays de la Loire

Florent VIPREY, Draaf Franche-Comté

Nous avons réalisé une étude sur la filière bois en Franche-Comté en 2008. Je vous propose de nous attarder surtout sur la méthodologie de ces travaux. Nous y avons consacré beaucoup de temps et nous avons éprouvé des difficultés à définir le champ et le schéma de la filière. Nous avons travaillé sur les données CLAP et DADS pour 2005. Nous avons établi une méthode régionale qui ne permettait pas d'opérer des comparaisons avec les autres régions. Ces deux éléments nous ont été reprochés.

Lors des rencontres régionales bois en novembre 2012, les professionnels ont souligné que notre étude datait un peu et nous ont demandé de mesurer l'impact de la crise économique. Pour ce faire, nous avons constitué un groupe de travail entre la DRAAF et l'Insee et nous pensions reprendre l'étude de 2008. Or la réforme des codes NAF survenue dans l'intervalle ne nous a pas permis de le faire. L'Insee et le SSP ont néanmoins développé un « kit » sur la filière bois qui ont facilité notre travail en région. Nous avons donc

signé une convention avec l'Insee. Nous nous sommes réparti les travaux sur les tâches préparatoires. L'Insee a utilisé le kit tandis que nous avons identifié les entreprises. Nous avons associé l'interprofession qui possède une connaissance fine de l'amont de la filière. Nous avons pour objectif d'élaborer une publication pour fin 2013 sur des données 2010. Il s'agissait de rédiger un document de synthèse relativement court, actualisable et disponible aisément sur internet. L'Insee a joué le rôle de rédacteur en chef et assuré la PAO d'un document de synthèse sur six pages. La DRAAF a quant à elle établi des documents thématiques de deux à quatre pages sur la forêt franc-comtoise, la sylviculture et l'exploitation forestière, le travail du bois et les sciages, l'industrie du papier et du carton, la fabrication de meubles et la construction en bois. L'ADIB, enfin, a rédigé un document de quatre pages sur le bois énergie, mais nous ne disposons pas de données statistiques sur le bois brûlé par les chaufferies.

La filière bois en Franche-Comté recouvre 3 200 établissements et 10 100 salariés. La sylviculture et l'exploitation forestière représentent la moitié des établissements, mais seulement 12 % des salariés, car le secteur compte de nombreuses entreprises individuelles. Le travail du bois (sciage et première transformation) recouvre un tiers des effectifs, soit 3 400 personnes. Il s'agit du secteur le plus fort en termes d'emploi, avec la construction en bois (construction de pavillons neufs, mais aussi rénovation et isolation) et ses 2 300 salariés. Ce secteur se révèle très dynamique et tire la filière. À l'inverse, le secteur historique de la fabrication de meubles connaît de grandes difficultés. Il compte encore 1 500 salariés, mais les entreprises spécialisées dans le bois massif souffrent, les consommateurs privilégiant de plus en plus les meubles en kit. Notre région compte deux grosses industries, le groupe *Parisot* et *Sanijura*. La filière présente la spécificité d'être répartie sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones boisées. Historiquement, en effet, l'industrie s'est installée au plus près de la forêt. Plus de 10 % de l'emploi salarié est ainsi situé en zone rurale et la proportion peut même atteindre jusqu'à 25 % dans certains bassins de vie.

Nous avons cherché à nous comparer aux régions équivalentes en termes de boisement comme l'Auvergne et l'Aquitaine. L'emploi salarié de la filière bois représente 2,7 % de l'emploi salarié régional. Nous nous classons au cinquième rang métropolitain, mais nous avons perdu 4 % de l'emploi salarié de la filière bois entre 2008 et 2010, l'activité ayant souffert de la crise économique. La comparaison de la région franc-comtoise avec les régions voisines montre que nous sommes surreprésentés dans la sylviculture, l'exploitation forestière, le travail du bois et les produits intermédiaires, mais sous-représentés dans l'industrie de deuxième transformation et l'aval. Si nous voulons créer de la valeur ajoutée, nous avons la ressource forestière, mais nous devons dépasser la première transformation et développer l'industrie de l'ameublement et la construction en bois.

La filière régionale se révèle peu intégrée. Nous observons une intégration forte en amont de la filière pour la sylviculture, l'exploitation forestière et la première transformation, car les entreprises sont situées au plus près de la forêt et utilisent le bois en sciage brut. Nous exportons même un peu de grumes vers la Chine, car le cours du chêne flambe et les scieurs locaux ne parviennent pas à l'acheter. L'intégration s'avère plus faible en aval, pour la fabrication de meubles et les constructions en bois. Aujourd'hui, les constructeurs travaillent beaucoup avec des produits d'import, car l'Allemagne et l'Autriche ont développé de grosses unités industrielles qui permettent de fournir des produits élaborés à un coût moins élevé que les produits locaux. Outre les coûts de main-d'œuvre, la ressource forestière est jugée inadaptée. Dans les pays du Nord, les plantations de résineux permettent de proposer des arbres plus calibrés pour l'outil industriel alors que la Franche-Comté privilégie la régénération naturelle et cette tendance s'est renforcée après la tempête de 1999.

En Franche-Comté, nous avons la chance de disposer d'une ressource en bois abondante, qui occupe 45 % du territoire. Cette forêt est majoritairement publique, puisqu'elle est gérée à 55 % par l'ONF qui nous offre une vision globale sur la ressource forestière à moyen et long terme. L'amont est surreprésenté et la production de sciage représente 10 % de la production nationale, avec une capacité de sciage supérieure à ce que produit la ressource locale. À la suite de la tempête de 1999, les scieurs se sont modernisés pour absorber le volume de bois supplémentaire, mais après la crise de 2008, la demande a baissé. Les scieurs vont chercher du sciage en bois brut dans les régions voisines, en Bourgogne et en Suisse. Les activités d'aval se trouvent plutôt en difficulté, surtout l'ameublement qui a perdu un quart de ses effectifs depuis 2008 et continue de nous inquiéter pour l'avenir. Notre région présente toutefois un certain nombre d'atouts, notamment dans la fabrication de panneaux de placage. D'importants établissements filiales d'Ikea génèrent un fort excédent commercial. Ces entreprises se sont installées en Franche-Comté pour être à proximité de la ressource forestière et réalisent des investissements structurants pour l'avenir. Deux secteurs se développent, la construction bois et le bois énergie. Nous avons développé un projet creux pour la construction en 2016 d'une unité qui consommera 150 000 tonnes de bois par an. Cependant, nous ne connaissons pas ces domaines, car nous ne menons pas d'enquêtes auprès des chaufferies alors qu'elles influent sur le prix du bois.

Pour en savoir plus, je vous invite à consulter le dossier sur la filière forêt-bois disponible sur le site internet de la DRAAF. Vous y trouverez également une note annuelle présentant les résultats de l'enquête annuelle de branche. Nous avons, cette année, réalisé un zoom sur l'export.

Patricia BOSSARD, Draaf Pays de la Loire

Les Pays de la Loire constituent une région très faiblement boisée, puisque la forêt couvre 11 % de son territoire contre 30 % à l'échelle nationale. Ces forêts sont surtout privées, à hauteur de 90 % contre 75 % sur l'ensemble du territoire. Notre récolte est restée relativement stable depuis 30 ans. Les feuillus représentent les deux tiers des essences et alimentent la menuiserie, la tonnellerie, le bois de chauffage et l'emballage (peuplier). Le pin maritime est, lui, utilisé pour la construction, l'emballage et les palettes. Nous possédons néanmoins une industrie puissante, grâce au rôle historique des ports de Nantes et Saint-Nazaire qui acheminaient les grumes de bois exotique et ont permis le développement de l'aval. À Cheviré s'est également développé un pôle important de négoce de bois. La filière présente une grande importance au niveau régional et au niveau national. Elle constitue aussi un leader du monde de l'ameublement. Les emplois se répartissent sur l'ensemble de la région.

Comme en Franche-Comté et dans d'autres régions, nous avons été sollicités par les professionnels en novembre 2012 dans le cadre des rencontres interrégionales sur la filière mises en place par le gouvernement. Les professionnels ont souligné le caractère trop ancien des données disponibles et souhaitaient connaître le nombre d'emplois, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et le poids de la filière dans les régions, dans l'optique du *Carrefour international du bois*, un rendez-vous organisé tous les deux ans en Pays de la Loire, dont la dernière édition était programmée pour juin 2014. Nous avons tenu cette échéance grâce au partenariat que nous avons noué avec l'Insee et au kit filière. Nous avons utilisé la méthodologie qui caractérise les activités en fonction de leur proximité avec la filière (noyau, partiel et potentiel). Sur le niveau partiel, nous avons réalisé une expertise assez fine en associant l'interprofession avec *Atlanbois* pour retenir les activités qui relevaient bien du champ.

Les résultats montrent que les Pays de la Loire constituent la troisième région française en nombre d'emplois, derrière l'Aquitaine et Rhône-Alpes. La filière compte 31 400 salariés, 7 100 établissements et 5 000 emplois non-salariés. Les activités de transformation se révèlent très présentes, que ce soit la menuiserie, l'ameublement ou la construction. La région recouvre également un grand nombre de petits établissements de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Deux secteurs sont en mutation : la fabrication de meubles – qui subit la concurrence accrue des fabrications en kits – et la construction en bois qui fait face à une augmentation de la demande et un pôle de recherche important en Aquitaine. Sur le territoire, cette filière s'avère très dynamique.

Dans les perspectives, les professionnels de l'aval de la filière demandent l'augmentation du boisement. Certaines scieries, faute de ressources sur place, développent des sites dans d'autres régions pour compléter leurs approvisionnements. Ils demandent également la diminution du morcellement de la propriété privée. Les entreprises de la première transformation réalisent des investissements très importants. Parmi les enjeux, il convient aussi de développer les parts de marché du bois français, répondre à la demande croissante en bois énergie et innover. Le bois présente des propriétés d'isolation thermique et acoustique. La filière bois constitue d'ailleurs l'une des huit filières d'avenir choisies par le gouvernement.

3. L'économie de la filière bois et les mutations des activités dans le bâtiment

Cécile RICHARD, Union des Métiers du Bois de la Fédération Française du Bâtiment (UMB-FFB)

L'Union des métiers du bois représente plus de 7 000 entreprises en charpente, menuiserie, agencement et construction bois. La filière bois se décompose entre le bois énergie, le bois d'œuvre et le bois industrie avec des industries dites de première transformation et des industries de deuxième transformation. Nous faisons partie à la fois de la filière bois et de la filière du bâtiment. 28 organisations professionnelles recouvrent la filière. Nous nous répartissons entre l'amont de la filière, avec *France Bois Forêt* et l'aval de la filière avec *France Bois Industrie Entreprises*, dont la déléguée générale est présente aujourd'hui. Deux organisations professionnelles, le *Commerce du Bois* et la *Fédération nationale du Bois*, font partie à la fois de l'amont et de l'aval. Chacun d'entre nous est susceptible de produire des informations statistiques.

Le contrat stratégique de filière a été signé le 16 décembre dernier. Quatre ministères se sont engagés sur le développement du bois et 19 organisations professionnelles de la filière y ont adhéré. Ce contrat dégage quatre défis, parmi lesquels la mise en place d'une veille économique mutualisée avec un tableau de bord et des indicateurs afin de suivre l'intégralité de la filière. La filière représente 60 milliards d'euros de chiffre

d'affaires, distribution et mise en œuvre incluses. Dresser l'économie de la filière nécessite de choisir des hypothèses en fonction du périmètre considéré et des possibilités qui nous sont offertes par les statistiques publiques. Cela impacte particulièrement le secteur du bâtiment qui travaille le bois : les 53 000 entreprises du « bois-bâtiment » sont classées sous trois codes NAF – les travaux de menuiserie bois et PVC (4332A), les travaux de charpente (4391A) et l'agencement des lieux de vente (4332C) – et représentent un chiffre d'affaires de 23,6 milliards d'euros alors que ce même secteur est évalué à 10,4 milliards d'euros dans le document du CSF. Par ailleurs, ces codes couvrent l'activité principale de l'entreprise. Pour les travaux de menuiserie bois et PVC, par exemple, des entreprises réalisent des travaux de menuiserie extérieure, d'autres effectuent aussi des travaux de menuiserie intérieure, certaines assurent la fabrication et la pose quand d'autres sont spécialisées dans l'installation, certaines travaillent le bois alors que d'autres utilisent différents matériaux. À l'inverse, certaines entreprises classées dans d'autres codes au titre de leur activité principale travaillent aussi le bois, notamment dans le domaine de la construction de maisons individuelles.

Nous avons conduit une enquête de conjoncture auprès de nos adhérents pour établir la fiche d'identité des entreprises, démontrant que le code source que nous utilisons, l'APE, ne représente pas nos métiers et l'activité réelle de nos entreprises. Pour un chiffre d'affaires moyen de 1,9 million d'euros et 15 salariés, 16 % des entreprises qui ont répondu exercent une seule activité, 38 % en exercent deux, 24 % en exercent trois et 9 % en mènent jusqu'à cinq sous le même code NAF. La part de fabrication en atelier représente jusqu'à 50 % du chiffre d'affaires pour les entreprises réalisant des travaux de menuiserie extérieure. Or cette fabrication ne se retrouve pas dans la filière bois, puisque les données de fabrication sont classées dans le code 16163. Les activités sont aujourd'hui en mutation. Les entreprises de la première transformation s'orientent peu à peu vers la fabrication de produits de deuxième transformation. Dans le bâtiment nous évoluons pour tenir compte d'un certain nombre de réglementations sur la transition énergétique et la maquette numérique. Nos clients nous demandent souvent un interlocuteur unique pour gérer tous les aspects du bâtiment. Ainsi, un menuisier traditionnel peut, au fil du temps, devenir constructeur de maisons individuelles. Les frontières entre les activités deviennent de plus en plus poreuses.

L'Observatoire économique de *France Bois Forêt* et le CODIFAB ont réalisé une enquête pour approfondir nos connaissances sur la construction bois. En 2012, cette activité concernait 2 460 entreprises pour un chiffre d'affaires de près de 4 milliards d'euros. Nous avons également interrogé les entreprises de construction de maisons individuelles et nos entreprises de travaux de menuiserie et de charpente. 300 entreprises relèvent de secteurs d'activité tout à fait différents, mais travaillent quand même dans la construction. Sur ces 4 milliards d'euros, la construction bois représente 50 % du chiffre d'affaires. Dans le cadre du contrat stratégique de filière, nous travaillons à l'établissement d'un cahier des charges pour produire un tableau économique d'ensemble. Le prestataire que nous choisirons pour construire ce tableau devra démêler les statistiques. Sur la deuxième transformation par exemple, certains produits figurent aussi dans le BTP. Il importera de réaffecter à chacun sa production.

Nous éprouvons des difficultés au niveau national à établir des analyses de marché pour un secteur d'activité et *a fortiori* pour l'ensemble de la filière. Les données structurelles ne permettent pas d'obtenir des informations détaillées. Les sources SIRENE et ESANE fournissent en effet des chiffres différents. Nous ne possédons pas non plus d'éléments par tranche d'effectif. En outre, dans nos métiers, plus de la moitié des entreprises n'emploient pas de salariés. Or les statistiques ne les couvrent pas. Pour le bâtiment, nous avons besoin de statistiques nous fournissant des éléments conjoncturels de marché pour vérifier le fonctionnement de ce marché. Des modifications sont intervenues sur SITADEL, avec le remplacement des dates de prise en compte par les dates réelles, mais cette modification ne concernera que les logements, qui ne représentent que 20 % de notre activité en construction neuve. Nous avons également besoin d'informations sur le non résidentiel neuf. Nous ne disposons pas non plus d'information sur la moitié de notre activité, c'est-à-dire la rénovation. Ces différents éléments vous montrent qu'établir l'économie de la filière se révèle donc extrêmement complexe et nécessite un travail très important.

4. La filière forêt-bois : enjeux d'observations

Ludovic GUINARD, Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)

L'institut technologique FCBA démêle toutes ces données et lignes de produits, puisque nous travaillons sur toutes les bases de données existantes, qu'elles soient européennes, françaises, mondiales, voire privées afin de croiser les données, tirer des hypothèses et obtenir la donnée la plus fine et la plus précise. Nous nous efforçons de combler les manques de ces enquêtes et d'explicitier les données, dont les intitulés peuvent paraître parfois trompeurs.

Définir le périmètre de la filière pose problème, car le secteur peut s'avérer polymorphe selon que l'on raisonne en termes politiques, à partir de la matière ou en tenant compte des valeurs. La base statistique actuelle de la filière forêt-bois est fondée sur les échanges en valeur, ce qui peut expliquer que le papier carton, qui utilise de plus en plus de la pâte importée, figure dans la filière bois. Selon la définition du périmètre, les acteurs ne parlent pas toujours du même sujet. Cette filière s'apparente finalement à un véhicule doté d'un volant, d'un pare-brise, mais dépourvu d'indicateur de vitesse ni de panneaux indicateurs. Elle se trouve confrontée à un problème de compétitivité à cause d'une méconnaissance du marché et éprouve des difficultés à prendre des décisions stratégiques. Cette mutation profonde qui crée une décorrélation entre les statistiques, les secteurs institués et les lieux de décision industrielle engendre un déséquilibre entre l'information et la décision. L'enjeu crucial consiste à pouvoir faire les bons choix. Pour cela, il importe d'éclairer, analyser, anticiper, réaliser et contrôler, tout cela en améliorant les statistiques.

Il existe un certain nombre d'observateurs dans la filière, qu'ils soient professionnels ou chercheurs. Beaucoup utilisent des données statistiques publiques qu'ils complètent par des études. Or nous sommes systématiquement confrontés à une difficulté. Il s'agit de déterminer si nous faisons face à une représentation fidèle de la filière. Nous construisons des panels à partir d'une connaissance souvent imparfaite de la totalité du secteur. Ainsi, les valeurs souvent extrapolées peuvent engendrer un certain nombre d'imprécisions. Sur certains secteurs, nous sommes également obligés de créer nous-mêmes nos propres bases de données, en particulier sur la consommation de ces produits. Les observations existent, mais elles n'utilisent pas toujours les mêmes méthodologies et ne poursuivent pas toujours les mêmes ambitions, ce qui rend les corrélations difficiles. Les acteurs privés dépensent parfois beaucoup pour réaliser les mêmes exploitations que les données publiques, faute de disponibilité ou d'accessibilité de ces données.

La connaissance des marchés constitue le premier enjeu. Aujourd'hui, les acteurs de l'amont et de l'aval demandent à connaître ces marchés. Ils ne sont pas intéressés par les marchés globaux. Or les données dont nous disposons sur la filière restent à un niveau très macro et ne correspondent pas aux nécessités. Pour la construction bois, par exemple, les études réalisées couvrent la quantité de chantier bois réalisée sur la totalité des chantiers. Le deuxième enjeu consiste à pouvoir tracer la formation de cette chaîne de valeur depuis l'amont, au niveau national en incluant les acteurs étrangers, jusqu'à ces marchés. L'idée paraît séduisante d'utiliser la ressource française locale qui couvre 30 % de notre territoire pour créer une industrie compétitive. Or nous manquons de données pour mesurer cette compétitivité. Des décisions sont aujourd'hui prises, qui risquent de peser sur la compétitivité de la filière au lieu de l'améliorer. Le chiffre d'affaires ne permet pas d'appréhender la chaîne de valeur, qui se révélerait pourtant plus éclairante sur le fonctionnement de la filière. Aujourd'hui, la filière se révèle fortement importatrice et nous avons besoin d'en savoir plus sur cette sous-compétitivité. Or les données mériteraient d'être optimisées pour être véritablement exploitables. Ces trois aspects étaient concentrés sur les besoins des décideurs industriels et territoriaux. Il reste un quatrième enjeu lié à l'équilibre général, la manière dont les flux, les emplois se répartissent sur chacun de ces secteurs. Cette demande émane davantage des gestionnaires territoriaux.

D'une manière plus fine, le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière est très bien couvert par des données, mais il nous reste à franchir le pas de la consommation d'énergie. L'emballage bénéficie également d'une couverture optimale. Il conviendrait néanmoins d'isoler le reconditionnement. D'ailleurs, les lignes de produits PRODCOM ne trouvent pas obligatoirement une résonance au niveau des répondants, ce qui fait apparaître des réponses différentes entre les acteurs. Les données couvrent relativement bien le secteur des panneaux, pâtes et papier. Il paraîtrait toutefois intéressant de distinguer les fabricants, qui utilisent du bois de petite dimension et les transformateurs, qui vont acheter des panneaux et les transformer. Le secteur des charpentes et menuiserie recouvre des activités plurielles, exercées sur des marchés différents confrontés à des problématiques distinctes et soumis à une concurrence internationale qui ne s'exprime pas de la même manière. Il importe donc de pouvoir les distinguer de manière fine. La méthode que nous avons proposée consistait à partir des EAP de définir ensuite les entreprises et tenter de distinguer celles qui faisaient de la charpente ou celles qui faisaient de la menuiserie. Le meuble est très bien couvert lui aussi, mais aucune distinction n'est réalisée de la part du bois dans le secteur sinon *via* les produits, de manière imparfaite. Certes, le meuble subit aujourd'hui une très forte pression sur l'importation. Néanmoins, les acteurs du meuble souhaitent savoir comment bien se positionner sur les marchés. Or la statistique publique ne les aide pas particulièrement. L'énergie bois ne constitue pas aujourd'hui un véritable secteur. Il semblerait pertinent d'imaginer une manière d'extraire ce secteur de l'énergie en intégrant les fabricants, les distributeurs, les consommateurs et les transporteurs. Le secteur du négoce et de la distribution est bien couvert, mais la part bois de cette activité n'est pas ségréguée. Il existe différentes manières de lire le secteur encore trop aveugle de la construction. Nous menons une analyse de cette activité en comparant la somme des facturations de produits bois et d'importations de produits bois avec tous les autres produits de la construction et nous parvenons à des valeurs différentes de celles de l'observation du nombre de chantiers bois dans la maison individuelle. La chimie et la fibre forment un secteur d'avenir à très forte valeur ajoutée qui souffre toutefois d'un manque de visibilité. Il va s'avérer

nécessaire à plus ou moins brève échéance de l'aborder. L'économie circulaire et les déchets sont couverts par l'enquête de l'Insee sur les déchets des industries et les déchets du négoce, qui distingue le déchet bois. Pour les déchets résultant de la construction, des ménages, des gestionnaires de tri et du tertiaire, en revanche, nous ne disposons d'aucune information. Or les acteurs et le politique en particulier se posent de nombreuses questions sur l'utilisation des déchets bois pour remédier à la pression de plus en plus forte sur la ressource forestière française. Il paraît difficile de leur fournir des éléments, car le déchet bois reste très mal défini et inventorié.

Les fréquences doivent être retravaillées, car les délais de deux ans nous posent problème. Les indicateurs de conjonctures restent insatisfaisants. Si le niveau de lecture national est acquis, le niveau régional mérite d'être réexaminé. S'agissant de la balance commerciale, les données des douanes sont depuis longtemps décriées, donc mésusées. Lorsque vous les utilisez, vos résultats ne sont pas pris avec le sérieux qu'ils mériteraient peut-être. Ces données présentent une richesse inexploitée. Le travail réalisé avec le SSP a permis d'exploiter davantage les données. Il conviendrait de faire de même au niveau de l'Insee et des douanes, en définissant, avec les acteurs, les données les plus stratégiques. Enfin, ouvrir l'accès aux données individuelles aux spécialistes permettrait de résoudre nombre des questions qui ont été posées.

5. Débat et échanges avec la salle

Pierre CHANDELIER, Secrétariat général pour les affaires régionales – Lorraine

Nous constatons un manque de données statistiques, notamment dans les nouveaux usages comme l'énergie. Ces manques se révèlent d'autant plus dommageables que nous observons des tensions sur la ressource. La demande devient de plus en plus forte pour l'énergie et la construction et fait ressortir le besoin de données. Ce phénomène se retrouve-t-il dans d'autres régions ?

Florent VIPREY

Pour les peuplements de résineux, nous avons atteint le seuil de surexploitation. Avec la tempête de 1999, de nombreuses forêts ont été détruites. Avec la sécheresse de 2003 et 2005, les peuplements de résineux en zone basse ont été coupés pour des raisons sanitaires. La surface peuplée remonte et de nombreux propriétaires privés ont été découragés par la tempête de 1999 et n'ont pas replanté. Notre potentiel de production en résineux tend donc à diminuer alors que la capacité de sciage reste surdimensionnée. Nous nous attendons donc à voir apparaître un certain nombre de difficultés. Les deux principaux industriels de la région, Ikea et Parisot, se sont placés en chômage technique au printemps 2013 faute de matière première. Le prix du bois augmente, y compris pour le bois feuillu de mauvaise qualité. La méconnaissance des volumes consommés en bois énergie crée une tension sur la ressource en bois.

Lionel FONTAGNÉ

Cette tension implique donc une augmentation des prix.

Florent VIPREY

Les prix augmentent, ce qui ne constitue pas forcément une mauvaise nouvelle pour les propriétaires forestiers, car cela leur permet de lancer des travaux d'entretien. Nous manquons toutefois de visibilité sur les approvisionnements des chaufferies et des industriels. L'usine Ikea a conclu de nombreux contrats d'approvisionnement qui lui offrent une certaine visibilité sur le long terme. Les prix sont affichés, mais nous ne parvenons pas à mesurer le volume de bois exploité. Des courtiers se développent pour l'alimentation des chaufferies et les entreprises se diversifient. Or le champ des enquêtes ne les couvre pas. Il importerait de connaître le volume consommé par les chaufferies d'une certaine taille.

Lionel FONTAGNÉ

La tension semblait apparaître de manière négative dans vos échanges de vues. Or l'augmentation des prix constitue généralement une incitation.

Louis de GIMEL

Nous avons entendu des exposés très percutants, incisifs et extrêmement détaillés. J'ai le sentiment que nous avons défini un maillage extrêmement fin et que nous disposons presque de trop d'informations par rapport à d'autres sujets que traitent la Commission comme le tourisme. Il importe de garder la bonne

proportion des informations que peut apporter la statistique publique. Il ne faut pas non plus tout demander à la statistique. Je ne comprends pas pourquoi les statistiques douanières seraient de très mauvaise qualité. Si tel était le cas, il faudrait les retravailler avec les douanes.

Ludovic GUINARD

J'ai indiqué que les données douanières étaient décriées et mésusées ; je n'ai pas remis en cause leur qualité. Pour les avoir inventoriées, j'ai quand même relevé des incohérences flagrantes. Si la valeur présente un sens, sa traduction en volume n'en présente pas, car le coefficient appliqué crée des biais importants. Nous avons essayé à maintes reprises de travailler avec les douanes sur le sujet. Nous venons de réaliser avec des économistes un travail sur le commerce international de la filière bois, mais les acteurs syndicaux de la filière avaient tenté de le faire bien avant nous et corrigent eux-mêmes les données des douanes pour les faire coïncider aux enquêtes qu'ils conduisent. Le principal biais réside dans le fait qu'étant décriées, ces données ne sont pas utilisées, ou le sont imparfaitement. La crise de confiance dans la qualité de ces données pose problème, car elle nous incite à recourir à des données d'acteurs étrangers dont on ignore tout de la qualité. Les données internationales présentent l'intérêt de considérer que le biais reste constant sur toutes les années. Nous pouvons ainsi utiliser des séries longues sur des pays consolidés selon la même méthodologie. Nous retrouvons toutefois des biais assez équivalents.

Guilhemine ASTRIE

Nous devrions nous orienter vers une meilleure qualité des données des douanes. Entre 2005 et 2011, lorsque les personnes déclaraient leurs produits, elles le faisaient soit en tonnes, soit en mètres cubes. Depuis 2012, nous avons rétabli la double unité et nous parvenons à trouver des correspondances assez convenables entre les deux valeurs. Je pense que les entreprises commettent elles-mêmes des erreurs lorsqu'elles déclarent leur production auprès des douanes, les formulaires se révélant extrêmement détaillés. Or les douanes se basent sur ces déclarations.

Béatrice SÉDILLOT

Réconcilier les données entre les différentes sources n'est pas chose aisée. Je peux comprendre que les professionnels considèrent que les données de la statistique publique ne couvrent pas entièrement le champ, mais par rapport à d'autres secteurs, nous couvrons quand même une bonne partie du champ. Vous évoquez un sujet de délais. Les délais relatifs aux données ESANE sont liés à la collecte et à la mise en cohérence des déclarations fiscales. En revanche, pour les enquêtes annuelles de production, les délais de restitution s'avèrent très courts. La collecte se déroule au premier semestre et les données sont disponibles dès le mois d'octobre. Les délais sont les plus serrés possible, d'autant qu'il nous faut transmettre les chiffres à la Commission européenne dans un calendrier contraint. De nombreuses données sont donc disponibles avant un délai de deux ans. Nous avons déjà échangé avec les professionnels sur le sujet des chaufferies et nous réfléchissons aux actions que nous pourrions mener dans ce secteur. Quant à l'accès aux données pour les instituts techniques, nous avons engagé une démarche d'accessibilité des données individuelles aux instituts techniques *via* le centre d'accès sécurisé à distance dès lors que les conditions de respect du secret sont assurées.

Emmanuelle BOUR POITRINAL, France Bois Industries Entreprises

J'ai bien entendu la critique formulée à l'égard de la filière, de sa complexité et du détail dans lequel nous entrons. Je tiens cependant à souligner la nécessité d'aider cette filière à constituer un observatoire économique qui tienne la route. Cette filière présente la spécificité d'utiliser la même ressource, un produit biologique et renouvelable, pour adresser des marchés différents par des transformations successives et le recyclage à tous les étages de la transformation, allant de la matière jusqu'à l'énergie. Cette filière ne pouvant être observée comme toutes les filières traditionnelles, il faut nous aider dans l'adaptation des nomenclatures des entreprises. En outre, cette filière présente l'avantage de produire de la valeur économique en même temps que de la valeur écologique. Il importe donc de suivre la chaîne de valeur du bois. Dans la construction de cet observatoire économique, nous devons pouvoir suivre cette chaîne de transformation et faire le lien avec l'observation de la croissance de cette ressource. L'ONRB (Observatoire national des ressources en biomasse) est en cours de constitution. Un lien doit être établi entre cet observatoire et l'observatoire économique que la filière tente de créer. Cet appel à l'aide masque le fait que cette filière compte dans l'économie bas carbone qui se construit aujourd'hui, car alors qu'elle génère 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, elle compense 20 % des émissions de gaz à effet de serre françaises. C'est la raison pour laquelle quatre ministères ont manifesté leur intérêt à l'égard de cette filière et ont signé le contrat de filière. C'est aussi la raison pour laquelle cette filière se révèle très sensible aux

politiques publiques. La croissance du bois énergie est due, par exemple, aux projets creux et au fonds chaleur. Dans la perspective d'une transition vers une économie bas carbone, il convient d'accorder une importance à cette filière qui ne continuera de produire une valeur écologique que si ses entreprises se portent bien.

Lionel FONTAGNÉ

Dans votre calcul, vous prenez l'hypothèse qu'il n'existe aucun phénomène d'entropie et que le carbone ne sera jamais relâché dans l'atmosphère. Retourner le sol pour replanter des arbres entraîne également une libération de carbone. Comment le calcul est-il effectué ?

Emmanuelle BOUR POITRINAL

Dès qu'on coupe un arbre, on déstocke. Ce phénomène est bien pris en compte dans le calcul. La filière forêt-bois séquestre, stocke et substitue. La filière séquestre environ 110 millions de tonnes de carbone chaque année, mais ne coupe que 60 % de la production forestière française et laisse donc sur pied 69 millions de tonnes de carbone. 5 millions de tonnes de carbone sont séquestrés dans les produits, mais nous évitons 14 millions de tonnes émises en substituant du bois à des matériaux bien souvent d'origine fossiles et dont la production s'avère dix fois plus consommatrice d'énergie pour le béton et même vingt fois plus pour l'aluminium. Quand vous brûlez du bois énergie, vous économisez 10 millions de tonnes de carbone pour la même production d'énergie que lorsque vous utilisez un combustible fossile. Au-delà, nous parvenons à 105 millions de tonnes, sachant que le total des émissions nationales de carbone s'élevait, en 2012, à 490 millions de tonnes, soit 21 %.

Lionel FONTAGNÉ

La séquestration résulte du fait que la forêt croît plus qu'elle n'est coupée. Si nous arrêtons totalement la filière, nous augmenterions la séquestration.

Emmanuelle BOUR POITRINAL

Non. La forêt sauvage reste un mythe, surtout dans nos climats tempérés. À l'état sauvage, la forêt émettra autant de carbone par pourriture ou feux de forêt qu'elle en stocke. En revanche, si vous réalisez une sylviculture adaptée au changement climatique et que vous entretenez la forêt, vous n'allez laisser croître les arbres que durant la période de leur vie où ils captent le carbone. Il convient de définir des circuits qui suivent la maturité de l'arbre (40 ans pour les résineux, 100 pour les feuillus). Nous démontrons que la substitution produit un effet d'entraînement et permet de compenser encore plus les émissions de gaz à effet de serre par une économie tonique et performante. C'est la raison pour laquelle les quatre ministères ont signé une stratégie visant à favoriser le développement de la filière en faisant en sorte qu'elle réponde aux marchés, notamment celui de la construction.

Patrick DUCHATEAU, Fédération française du bâtiment

Les présentations étaient effectivement détaillées, mais elles ont fait apparaître des besoins dans cette filière comme ils ont pu s'exprimer dans d'autres filières, notamment les filières industrielles. L'automobile a avancé un besoin du même type par exemple. Il ne faut pas négliger les notions de filière et de marché que la statistique publique traite peu, même si j'ignore de quelle manière les aborder. S'agissant des nomenclatures, nous nous trouvons face à une importante difficulté. La NAF identifie mal les entreprises mixtes qui assurent à la fois la fabrication et la mise en œuvre et cette difficulté se retrouve également pour le métal. Je ne sais pas si nous pourrions améliorer cette situation, d'autant que les entreprises choisissent leur code APE en fonction de leur intérêt. Quant à l'accès aux données, il est bon de favoriser l'accès à des « professionnels » de la filière, puisque cet accès ne sert pas un but commercial, mais économique. Pour participer au comité du secret, j'ai rarement vu d'autres personnes que des étudiants chercheurs demander l'accès à des données individualisées.

Marie-Madeleine FUGER, Insee

Je suis experte en nomenclatures économiques à l'Insee. La nomenclature d'activité constitue un outil visant à décrire des activités qui s'appliquent à des unités statistiques. Or ces entreprises peuvent exercer de multiples activités, parmi lesquelles une seule sera qualifiée d'activité principale et définira le secteur d'activité. Entrer par le biais de la nomenclature ne représente peut-être pas la meilleure réponse pour collecter des données à un niveau aussi fin. Une solution consisterait à typer davantage les entreprises par

rapport aux branches secondaires qu'elles développent. En outre, le concept de filière est une notion orthogonale au concept des nomenclatures telles qu'elles sont mises en œuvre dans le système français et international. Le règlement européen s'applique et nous sommes tenus de respecter ces nomenclatures. Nous ne pouvons pas agir selon les souhaits des utilisateurs.

Patrick DUCHATEAU

Nous ne nions pas que les nomenclatures sont homogénéisées au niveau international, mais des modifications de notification et de classement des entreprises n'ont pas simplifié la situation. Aujourd'hui, nos adhérents sont classés un peu au hasard entre la construction et l'industrie et cela nous semble dommageable.

Didier BASSET, Direction générale des entreprises

Je relaierais l'appel d'Emmanuelle Bour Poitral. Il faut aider la filière, mais il convient également d'aider les pouvoirs publics. De nombreux ministères s'intéressent chacun à un aspect du bois et ont besoin d'obtenir une vision claire de cette filière. La question des tensions sur les approvisionnements est revenue dans les exposés. La tension entraîne en principe une augmentation des prix et un développement de l'offre. Or tel n'est pas le cas dans la filière bois. Au contraire, des phénomènes d'éviction se développent, car tous les acteurs ne sont pas égaux devant la hausse des prix. Des énergéticiens subventionnés peuvent payer plus cher que des fabricants de panneaux et ont la faculté de relever leurs prix compte tenu de la faible concurrence. Les papetiers ne disposent pas en revanche de cette marge de manœuvre. De nombreux ministères souhaitent que cette filière se développe, mais nous ne disposons pas d'une vision globale cohérente nous permettant d'opérer les bons arbitrages. En Allemagne, la filière bois a perdu 40 % de sa capacité de production de panneaux faute de matière première. Nous essayons d'éviter cette situation, notamment en finançant un projet de recherche et développement pour pouvoir incorporer jusqu'à 60 % de déchets dans les panneaux en bois. Or il paraît paradoxal d'agir ainsi pour compenser partiellement l'utilisation de bois vierge dans les chaudières. Les pouvoirs publics ont besoin, pour assurer une articulation intelligente entre les usages, de disposer d'un tableau économique d'ensemble de la filière. Il faut donner la priorité au bois d'œuvre rémunérateur, qui sert à la construction et *in fine* seulement au bois énergie qui crée le moins de valeur et le moins d'emplois.

Guillaume HOURIEZ, SOeS

Je tiens à mentionner deux autres sources d'information. L'enquête déchets du BTP fournit des informations sur les déchets en bois produits par le secteur. Le dernier millésime se trouve actuellement sur le terrain. Cette année, nous interrogeons pour la première fois les installations de traitement. Nous communiquerons des informations sur le recyclage du bois et les différents types de valorisation. S'agissant de la partie énergie, des informations sur la consommation de bois énergie par les ménages sont apportées par les enquêtes Logement et l'enquête PHEBUS du SOeS sur la consommation d'énergie, dont les résultats devraient sortir prochainement.

Ludovic GUINARD

Nous connaissons bien ces études, mais nous avons constaté des incohérences dans les dernières éditions. J'espère que l'enquête 2014 les fera ressortir, car les déchets bois dans le bâtiment ont beaucoup changé en cinq ans. Nous avons besoin d'éclaircir davantage la situation avec des retours sur le terrain à échéance plus courte pour appréhender les mutations.

Fabienne ROSENWALD

Nous avons rarement vu des exposés d'une telle richesse et aussi détaillés sur une filière. Je crois que nous arrivons parfois aux limites de la statistique. Pour établir de bonnes statistiques sur la filière, nous avons besoin de nouer des échanges avec les professionnels pour repérer les entreprises. N'oublions pas que les enquêtes s'adressent à des entreprises dont nous devons limiter la charge statistique. Nous pourrions conduire des enquêtes pour leur demander de recenser toutes leurs activités, mais la charge augmenterait fortement. Les délais résultent des données fiscales des entreprises que nous utilisons pour justement limiter la charge. Nous devons attendre l'envoi de ces données, souvent tardif, par les entreprises. L'APE d'une entreprise constitue une démarche déclarative. Si l'entreprise est interrogée dans le cadre d'une enquête, nous pouvons remettre à jour son code en fonction de ses réponses. Cependant, certaines entreprises n'actualisent jamais leur APE. Nous invitons régulièrement les fédérations professionnelles à inciter leurs adhérents à effectuer cette mise à jour pour améliorer le suivi. L'Insee réalise parfois des

enquêtes de qualité sur certains secteurs, mais cette démarche se révèle très lourde et ne peut être renouvelée trop fréquemment. S'agissant des déchets, nous avons conduit des enquêtes sur les déchets dans l'industrie et le commerce et nous avons observé une baisse particulièrement importante du nombre de déchets du côté bois, car il est utilisé ailleurs. Ces résultats figurent sur le site de l'Insee. Des évolutions en termes de produits peuvent faciliter le repérage, mais nous arriverons à un moment donné aux limites de la statistique.

6. Proposition d'avis

Philippe ROUSSEL

Nous vous proposons l'avis suivant :

Le Conseil note l'apport de la statistique publique au niveau des statistiques :

- **structurelles, pour mesurer notamment l'activité, l'emploi et le chiffre d'affaires des entreprises de la filière bois ;**
- **conjoncturelles, pour suivre l'évolution des prix, de la production et des échanges extérieurs.**

S'agissant du marché de la rénovation du bâtiment, il souligne les progrès entrepris par la statistique publique pour développer les indicateurs (prix, coût, chiffre d'affaires, etc.) et soutient les actions visant à développer les données statistiques et les indicateurs de ce marché.

Lionel FONTAGNÉ

La rénovation des bâtiments n'a pas constitué le sujet central de nos débats. Nous pouvons y faire allusion d'une manière plus légère.

Elodie PAYEN, Comité interprofessionnel Bois Energie

Je participe à cette commission pour la première fois. Quel est l'objectif de cette note ? À qui sera-t-elle transmise ? Quelles actions doit-elle induire ?

Pierre AUDIBERT

Il s'agit d'un avis qui ne présente aucun degré coercitif. Le Cnis doit permettre aux producteurs de statistiques et aux utilisateurs de se rencontrer. Par ses avis, le Cnis s'adresse aux producteurs pour les inciter à prendre en compte les besoins des utilisateurs dans leur programme de travail. Nous rédigeons des avis de moyen terme pour tracer une feuille de route à la statistique publique. Chaque année, nous précisons davantage les actions que les utilisateurs souhaitent voir mener et nous suivons régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre de nos avis en interpellant les producteurs de statistiques publiques.

Patrick DUCHATEAU

Je vous propose que chaque organisme formule des propositions, à charge pour le secrétariat général d'en faire la synthèse. Pour moi, la dernière partie de la phrase reflète à elle seule l'intégralité des débats d'aujourd'hui. Nous avons évoqué les manques, les vides à combler, mais l'avis ne l'évoque pas. Il conviendrait de rééquilibrer le texte.

Lionel FONTAGNÉ

Je propose une solution alternative en forme de compromis pour le deuxième paragraphe :

Le Conseil souligne les évolutions rapides de la filière, les changements d'usage et demande à la statistique publique d'assurer une veille. Il soutient les actions visant à développer les données statistiques et les indicateurs associés.

L'avis tel qu'amendé en séance est approuvé.

V. ENQUÊTES PRÉSENTÉES POUR OPPORTUNITÉ

1. Sans présentation, avec questions-réponses (renouvellements)

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016 (SSP)

Enquête sur la structure des vergers 2017 (SSP)

Béatrice SÉDILLOT

Il s'agit de deux enquêtes régies par un règlement européen. La première s'attache à actualiser les résultats du recensement tous les trois ans. Elle vise à décrire l'évolution de la structure des exploitations agricoles à la fois en termes de main d'œuvre, surface du cheptel, diversification, etc. La seconde est réalisée à une périodicité quinquennale. Pour la précédente édition, nous avons effectué un inventaire complet pour répondre à une demande nationale. Nous reprenons pour celle-ci le format européen et conduirons cette enquête auprès de 8 000 exploitants.

Didier CARAES, Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Le temps de traitement et de publication de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles réalisée en 2013 s'est révélé plus long que de coutume. Je n'ai pas vu de publication du ministère sur le sujet.

Béatrice SÉDILLOT

Effectivement, les premiers résultats de la précédente enquête sur la structure des exploitations agricoles sortiront au cours du mois de mai. Le travail de validation s'est avéré plus long que d'habitude. Nous aurions souhaité sortir les résultats fin 2014. Nous venons d'envoyer les tableaux à Eurostat avec quelques semaines de retard.

Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes (SOeS)

François RAGEAU, SOeS

L'enquête vise à mesurer la durée du travail ou le temps de service pour les conducteurs routiers de poids lourds, un sujet qui fait débat entre les professionnels du secteur. Les conducteurs de poids lourds se différencient entre grands routiers et courte distance. Or nous ne pouvons pas les repérer à partir des nomenclatures officielles et nous éprouvons des difficultés pour mesurer la durée du travail. Nous utilisons donc les chronotachygraphes, qui fournissent une donnée officielle permettant de mesurer le temps de travail et de le scinder entre les différentes activités.

Lionel FONTAGNÉ

La question des temps morts et des temps de chargement fait débat dans la profession. Comment extrayez-vous ces informations ?

François RAGEAU

Il existe trois positions pour le temps de travail sur le chronotachygraphe : la conduite, les travaux autres que la conduite (déchargement, travail administratif) et le temps d'attente lorsque le conducteur est à la disposition de son employeur, mais n'est pas tenu de rester dans son camion, par exemple dans le cadre du ferroutage. Il existe une quatrième position, correspondant aux temps de repos (pauses obligatoires). Le temps de repos est compté dans l'amplitude de la journée.

Lionel FONTAGNÉ

Vous enquêtez seulement les entreprises possédant une implantation en France.

François RAGEAU

Cette enquête est menée auprès des entreprises de transport routier de fret et de messagerie, mais nous ne nous intéressons pas aux conducteurs poids lourds pour compte propre, car ils ne sont pas soumis aux mêmes réglementations de la durée du travail.

Lionel FONTAGNÉ

Une compagnie de messagerie française dont les chauffeurs disposent d'un contrat de travail établi en Pologne, par exemple, mais qui utilise des remorques françaises pour sillonner les routes françaises ne serait donc pas interrogée.

François RAGEAU

Nous enquêtons auprès des conducteurs employés directement par une entreprise localisée en France.

Lionel FONTAGNÉ

Ce point illustre les sujets d'intérêt de la statistique d'entreprise pour cette organisation globale des entreprises. Il devient de plus en plus difficile de produire des statistiques pertinentes sur la seule base des SIRET ou des SIREN.

Fabienne ROSENWALD

L'enquête ne couvre donc pas la filiale à l'étranger d'un groupe français.

François RAGEAU

Non. Il s'agit d'une enquête purement française qui n'est pas régie par un règlement européen.

2. Point d'information sur les nouveaux indicateurs de construction de logements neufs (nouvelle méthode statistique)

Guillaume HOURIEZ, SOeS

Le SOeS publie depuis maintenant 40 ans des indicateurs de suivi de la construction neuve retraçant le nombre d'autorisations de construire et le nombre de mises en chantier. Ces indicateurs avancés de l'activité du bâtiment sont utilisés par les professionnels, mais aussi par l'État et les collectivités locales pour le suivi de leurs politiques. Le 27 février dernier, nous avons publié de nouveaux indicateurs permettant de retracer plus fidèlement le profil conjoncturel des autorisations et des mises en chantier.

Aujourd'hui, le circuit est défini. Le processus démarre par une demande de permis de construire auprès de l'autorité compétente. L'autorisation marque le début du suivi statistique et la centralisation des autorisations délivrées par l'ensemble des centres instructeurs. Dans un deuxième temps, le promoteur va réaliser son projet ou l'abandonner. Dans le premier cas, il doit déclarer l'ouverture du chantier. Celle-ci est également centralisée dans le système d'information national Sitadel. Lorsqu'il a terminé ses travaux, le promoteur est censé réaliser une nouvelle déclaration d'achèvement des travaux. Or toutes ces obligations ne sont pas toujours remplies.

Auparavant, les estimations résultaient d'un recensement. Nous centralisons tous les permis de construire. Depuis le 27 février, nous produisons des estimations fournissant des indicateurs plus proches de la réalité économique. La collecte présentait trois grandes limites. La centralisation de l'information prenait du temps. En moyenne, les autorisations de permis de construire nous remontaient sous deux mois et les mises en chantier sous cinq mois. Nous décrivions ainsi avec plusieurs mois de retard les retournements conjoncturels. En outre, cette remontée ne s'opérait pas de manière régulière dans le temps, la collecte pouvant être affectée par des aspects réglementaires. Dans les années 2005-2006, la décentralisation de l'instruction des permis de construire et la réforme du droit des sols ont affecté très fortement la collecte. Enfin, nous avons constaté au fil du temps un défaut de collecte sur les mises en chantier. Notre base d'information contient des permis autorisés, mais nous ignorons s'ils ont été annulés ou mis en œuvre. Les enquêtes que nous avons pu lancer à partir de 2013 sur les années 2006-2010 montrent que la part des permis autorisés, mais non commencés, résiduelle au début des années 2000, a fortement augmenté à partir de 2005, notamment lorsque l'instruction du permis de construire a été décentralisée.

À cette époque, la collecte était organisée de manière décentralisée. Le service statistique a donc été réorganisé avec la création de pôles interrégionaux pour stabiliser la collecte des autorisations et la rendre exhaustive. Sur les mises en chantier, en revanche, le défaut de collecte s'est maintenu, les centres instructeurs ne remontent pas toutes les informations. Nous avons alors décidé de définir de nouveaux indicateurs. La nouvelle méthode consiste à partir de la collecte à la compléter avec des sources statistiques ou administratives et fiscales. Nous modélisons le taux d'annulation, le délai entre l'autorisation et la mise en chantier, etc. J'ai transmis au Cnis un certain nombre de documents méthodologiques qui vous permettront d'appréhender plus précisément la méthode.

Pour les autorisations, nous parvenons à décrire plus rapidement les retournements conjoncturels. Sur les mises en chantier, les anciennes séries montraient que 296 000 logements avaient été mis en chantier. Avec les nouveaux indicateurs, nous avons recensé 60 000 logements supplémentaires pour atteindre un total de 355 000 logements mis en chantier. Ainsi, malgré une diminution par rapport à 2013, l'année 2014 reste une année moyenne. Nous avons reçu plusieurs demandes visant à vérifier si le défaut de collecte que nous observons sur le logement est de même nature sur le non résidentiel. Nous dresserons un état des lieux très prochainement. Il nous est également demandé de construire des séries de ce type sur les logements achevés. Aujourd'hui, nous souhaitons avant tout renforcer la collecte afin de consolider la fiabilité de nos indicateurs et réduire la partie estimée, d'autant que ces indicateurs sont utilisés à un niveau territorial très fin du territoire.

3. Avec présentation et questions-réponses

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics (SOeS/FNTP)

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment (SOeS/FFB)

Christine FLUXA, SOeS

Les enquêtes mensuelles d'activité dans le bâtiment et dans les travaux publics arrivent au terme de leur période d'habilitation. Nous saisissons cette occasion pour revoir les méthodes d'enquête et pour faire évoluer ces enquêtes afin de les mettre en conformité avec les standards des enquêtes relatives au système productif français.

Ces enquêtes existent depuis plus de soixante ans, puisqu'elles ont été mises en place en 1947 pour le bâtiment et 1954 pour les travaux publics. Elles répondent à trois types de besoins d'information, qu'il s'agisse de suivre la conjoncture des branches de la construction, de permettre aux entreprises de se situer par rapport à la performance globale observée au niveau national ou d'offrir à la Commission européenne la capacité de conduire sa politique économique et monétaire au sein de l'Union. Elles permettent également à la DGCCRF de publier des indices régionaux.

Trois objectifs sont associés à ces enquêtes :

- répondre au règlement statistique européen STS ;
- observer mensuellement l'évolution de l'activité du bâtiment et des travaux publics dans leur ensemble et à un niveau plus détaillé par branche (41.2 pour les constructions générales de bâtiment, 42 pour le génie civil et 43 pour les travaux spécialisés dans la construction) ;
- élaborer à un niveau régional et local les diagnostics conjoncturels du secteur de la construction.

Ces enquêtes forment un élément essentiel du dispositif existant. La Banque de France et l'Insee conduisent des enquêtes de conjoncture sur l'activité des entreprises, mais ces enquêtes d'opinion fournissent essentiellement des indicateurs qualitatifs. Nos enquêtes apportent un complément, puisqu'elles collectent des informations quantitatives pour mesurer l'activité à travers les heures travaillées par les ouvriers, y compris les intérimaires. Ces enquêtes fournissent également des informations sur la masse salariale et l'emploi à la fois au niveau global, par division de la nomenclature d'activité (NAF) et au niveau régional.

Ces deux enquêtes présentent de nombreux points communs. Elles possèdent un questionnaire quasiment identique permettant de collecter le nombre total d'ouvriers, le total des heures réellement effectuées par les ouvriers et les intérimaires, le total des heures payées aux ouvriers, le montant des salaires bruts correspondants, le montant des heures chômées au titre du chômage intempéries. Nous avons choisi de procéder à quelques évolutions dans ces enquêtes, notamment sur le plan de sondage. Nous construirons désormais un échantillon unique pour les deux enquêtes, ce qui n'était pas le cas précédemment. Pour

l'enquête mensuelle d'activité dans le bâtiment, les unités enquêtées étaient jusqu'à présent tirées dans le répertoire SIRENE alors que l'enquête mensuelle d'activité pour les travaux publics interrogeait les unités sélectionnées parmi les entreprises qui employaient des salariés cotisant à la caisse des congés payés des travaux publics. Désormais, cet échantillon unique sera tiré dans SIRUS pour coordonner le tirage avec les autres enquêtes du système productif français et pour optimiser la taille de l'échantillon tout en conservant un niveau de précision équivalent à celui observé dans les enquêtes précédentes. Nous alignerons également la méthode de renouvellement des échantillons pour les deux enquêtes et nous mettrons en place une méthode de redressement commune pour éviter les doubles comptes et homogénéiser les délais de diffusion des résultats.

Ces enquêtes présentent toutefois des spécificités, puisqu'elles font appel à des maîtres d'œuvre différents. La Fédération française du Bâtiment (FFB) est en charge de la collecte et de l'exploitation des questionnaires adressés aux entreprises du bâtiment. La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) assure ces mêmes tâches pour les questionnaires envoyés aux entreprises de travaux publics. Il conviendra de répartir les entreprises menant les deux activités entre les deux fédérations. Pour cela, nous devrions raisonner à partir du poids des entreprises dans chaque secteur d'activité en tenant compte des contraintes humaines et budgétaires de chaque institution. Historiquement, en effet, la FNTP interrogeait 2 600 entreprises et la FFB en questionnait 7 500. Nous veillerons à ne pas dépasser ces seuils d'entreprises interrogées pour chacune des fédérations.

Les dispositifs de collecte restent parallèles, réalisés par la FFB et la FNTP. Nous veillerons toutefois à harmoniser les calendriers d'interrogation pour mettre en place des redressements. Nous avons conservé deux questions spécifiques à chaque secteur sur le nombre de missions d'intérim et le nombre de jours ouvrés pour l'enquête sur l'activité dans le bâtiment et sur le montant des factures et des marchés conclus au cours du mois pour l'enquête sur l'activité dans les travaux publics. Le champ de l'enquête couvre les entreprises menant une activité principale ou secondaire de bâtiment hors promotion immobilière ou de travaux publics, DOM exclus. Nous envisageons une stratification par activité, par tranche de taille et par région. Nous avons établi un objectif de taux de réponse de 60 %, taux observé sur les enquêtes mensuelles de conjoncture de l'Insee pour les entreprises de plus de dix salariés dans la construction. Le questionnaire sera testé au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Les enquêtes seront soumises au Comité du label le 24 juin 2015. Les premières collectes selon la nouvelle méthodologie seront lancées au 1^{er} janvier 2016 pour de premiers résultats en mars de la même année.

Nathalie ROY

Il s'agit donc d'un aménagement d'enquêtes existantes.

Christine FLUXA

Tout à fait. Ces enquêtes existent ; elles vont subir quelques modifications méthodologiques au 1^{er} janvier 2016, mais nous continuerons de collecter le même type d'informations.

Nathalie ROY

Deux organisations représentent l'artisanat dans ces secteurs du bâtiment et des travaux publics, la CAPEB et la CNATP (Chambre nationale de l'artisanat et des travaux publics). Ces deux organisations professionnelles sont-elles associées à la comitologie ?

Christine FLUXA

Elles ne le sont pas aujourd'hui. Dans les travaux publics, l'enquête interrogeait toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ce qui n'était pas encore le cas dans le bâtiment. Nous les prendrons en compte.

Guillaume HOURIEZ

Elles n'ont pas été consultées, mais nous avons pris en compte leurs besoins, puisque nous couvrons l'ensemble du champ des entreprises.

Nathalie ROY

L'enquête de l'Insee sur l'artisanat dans le bâtiment n'est conduite que trimestriellement alors que celle-ci devient mensuelle.

Guillaume HOURIEZ

Tout à fait.

Nathalie ROY

Pour les enquêtes sur les travaux publics et le bâtiment, instaurer un comité d'utilisateurs me semblerait souhaitable.

Guillaume HOURIEZ

Nous organiserons un tel comité.

Enquête sur les entreprises et le développement durable (Insee, DSE)

Sylvie DUMARTIN, Insee

Le projet est mené par l'Insee, en collaboration avec le SOeS. Cette enquête a déjà été réalisée en 2011. Il s'agissait alors d'une enquête nouvelle qui s'inscrivait dans le contexte du Grenelle de l'environnement qui avait entraîné un renouvellement important des politiques en matière de développement durable. Cette enquête visait à observer la mise en place d'actions de responsabilité sociétale et environnementale au sein des entreprises et à établir une mesure de l'implication des entreprises dans ces démarches. En 2011, 12 000 unités légales avaient été interrogées dans tous les secteurs en dehors des secteurs financiers, pour un taux de réponse de 80 %. Le projet actuel reprend les mêmes ordres de grandeur. Cette enquête avait fait l'objet de deux publications de la part de l'Insee, un *Insee Première* sur « *La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue* », un *Insee Résultats* et une publication dans le rapport 2014 sur l'environnement du SOeS.

Cette nouvelle enquête 2016 poursuit le même objectif qu'en 2011. Il s'agit toujours de mesurer l'implication des entreprises dans la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Comme en 2011, elle conservera quatre thèmes fondamentaux :

- les actions des entreprises dans le domaine environnemental (lutte contre le changement climatique, sobriété dans la gestion des ressources et de l'énergie, préservation de l'environnement naturel) ;
- les actions dans le domaine social (lutte contre les discriminations dans l'entreprise et dialogue social) ;
- les actions dans le domaine sociétal (relations des entreprises avec leurs « parties prenantes », c'est-à-dire les clients, les fournisseurs et la société civile, avec un approfondissement du thème des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants pour l'édition 2016) ;
- la gouvernance d'entreprise et l'organisation interne, avec une recherche du niveau de décision des politiques en matière de RSE.

La nouveauté de l'enquête de 2016 tient au contexte de développement important, voire de foisonnement des politiques publiques liées à l'implication des entreprises en matière de RSE. Trois éléments principaux forment le cadre de ces politiques publiques. Le premier résulte de la création, en 2013, de la plate-forme nationale pour la RSE, un groupe de travail permanent installé auprès de *France Stratégie*. Le décret du 24 avril 2012 impose aux entreprises de plus de 500 salariés et aux entreprises cotées à établir annuellement un rapport sur la RSE. La plate-forme RSE a notamment pour mission de collecter et exploiter ces rapports RSE. Un travail a été mis en œuvre avec le Commissariat général au développement durable, et notamment le SOeS. Les premières exploitations de ces rapports ont été présentées à la Commission Environnement et développement durable du Cnis, le 26 mai 2014. Il en ressort que ces rapports restent assez difficiles à exploiter dans un objectif statistique, car ils se révèlent plutôt dispersés. Pour l'heure, le projet de mise en place d'une collecte normalisée de ces rapports n'a pas encore abouti. L'enquête 2016 viendrait donc en accompagnement du travail d'exploitation du reporting RSE. L'enquête 2011 portait sur les entreprises de dix salariés et plus. La cible pour l'édition 2016 n'est pas encore totalement définie, et la question d'un éventuel relèvement du seuil est posée.

L'édition 2016 doit également prendre en compte la nouvelle définition de la RSE adoptée par la Commission européenne en fin d'année 2011 et qui ne définit plus la RSE comme des actions effectuées au-delà des obligations légales. Nous pouvons également y associer une directive européenne du 22 octobre 2014 qui initie un reporting extrafinancier, mais qui reste à transposer en droit français. Enfin, il s'agit de tenir compte de la proposition de loi sur le devoir de vigilance examinée par le Parlement, qui vise à instaurer un devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneurs d'ordres de plus de

5 000 salariés à l'égard de leurs filiales et sous-traitants. Ce dernier projet se trouve dans une phase de discussion.

En pratique, nous prenons en compte les travaux de la plate-forme RSE et du SOeS qui expertisent les rapports de gestion rendus obligatoires par le décret d'avril 2012. Nous tirons également les enseignements de l'enquête 2011 en veillant à améliorer la précision et la pertinence du questionnement en lui donnant peut-être une orientation moins déclarative. Selon les premières conclusions des consultations, nous intégrerions au champ de l'enquête les activités financières et leurs problématiques. Enfin, nous souhaiterions éviter autant que possible la redondance avec des interrogations préexistantes dans d'autres enquêtes sur les conditions de travail ou le traitement des déchets par exemple. Cette enquête répond à plusieurs avis de moyen terme du Cnis, en particulier l'avis général n° 31, et à plusieurs avis des commissions (notamment avis n° 4 de la commission *Entreprises et stratégies de marché*, et avis n° 2 de la commission *Environnement et développement durable*).

Lionel FONTAGNÉ

Nous avons organisé une journée intercommission sur le sujet.

Denis DURAND

La loi de sécurisation de l'emploi (LSE) de 2013 comporte des dispositions qui ont été présentées comme devant étendre la population des entreprises privées qui nomment des administrateurs salariés au sein de leur conseil d'administration. Le Gouvernement s'est engagé à présenter un bilan de cette loi devant le Parlement en juin prochain. Nous nous sommes interrogés sur le nombre d'entreprises qui avaient accueilli de nouveaux administrateurs salariés dans leur conseil d'administration depuis la promulgation de la loi. Or il nous est apparu très difficile de collecter cette information, y compris auprès de l'administration statistique. J'ignore si cette enquête nous permettra d'y répondre.

La commission Entreprises et stratégies de marché émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur ces six enquêtes.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie pour votre participation.

La Commission Entreprises et stratégies de marché se réunira l'après-midi du 18 novembre 2015.

La séance est levée à 17 heures 50.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[La filière bois : données de cadrage nationales et illustrations au niveau des territoires - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2015 - 1re réunion](#)

[Enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2015 - 1re réunion](#)

[Enquête annuelle crédit-bail - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2015 - 1re réunion](#)

[Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2015 - 1re réunion](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[L'enquête annuelle crédit-bail - Présentation pour renouvellement d'opportunité - Insee - Diaporama](#)

[La filière forêt-bois : données de cadrage - SSP - Diaporama](#)

[Etat des lieux de la filière forêt bois en Franche-Comté - Draaf - Diaporama](#)

[La filière bois en Pays de la Loire - SRISE - Diaporama](#)

[L'économie de la filière bois, et les mutations des activités dans le bâtiment - UMB-FFB - Diaporama](#)

[La filière Bois : enjeux économiques et industriels, et mesures statistiques - Enjeux d'observations - FCBA - Diaporama](#)

[Des nouveaux indicateurs de suivi de la construction neuve depuis février 2015 - SOeS - Diaporama](#)

[Évolution des enquêtes mensuelles d'activité dans le bâtiment et les travaux publics](#)

AVIS D'OPPORTUNITE

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

Page

- Enquête sur les entreprises et le développement durable [29](#)
- Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment [30](#)
- Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics [31](#)
- Enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes [32](#)
- Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2016 (ESEA 2016) [34](#)
- Enquête sur la structure des vergers [36](#)

Les fiches de présentation détaillée des enquêtes sont disponibles sur le site du Cnis.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les entreprises et le développement durable

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : enquête ponctuelle aperiodique

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques, du Commissariat général au développement durable du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la *Commission Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les entreprises et le développement durable, qui sera réalisée en 2016.

L'objectif de l'enquête est de mesurer l'implication des entreprises dans une démarche de développement durable dans ses différentes dimensions (environnementale, sociale, économique, ...). La nouvelle définition de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) adoptée par la commission européenne fin 2011 sera prise en compte, ainsi que les travaux de la plate-forme RSE et ceux du SOeS expertisant les rapports de gestion rendus obligatoires par le décret du 24 avril 2012.

Le questionnaire abordera à partir de questions principalement qualitatives, les thèmes suivants :

- le social, dont la lutte contre les discriminations dans l'entreprise, le dialogue social ;
- le sociétal : relations avec les clients, les fournisseurs, la société civile ;
- la gouvernance d'entreprise et l'organisation interne ;
- l'environnemental : lutte contre le changement climatique, sobriété dans la gestion des ressources et de l'énergie, préservation de l'environnement naturel.

L'enquête est destinée à alimenter le débat public, notamment dans le contexte de la loi « Grenelle 2 », article 225 et de la création de la Plateforme RSE par le Premier Ministre en 2013. Une des missions de cette Plateforme est de collecter et d'exploiter les rapports RSE rendus obligatoires par le décret du 24 avril 2012, pour les entreprises cotées ou dépassant certains seuils (d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de total de bilan). Mais ces rapports sont dispersés et difficilement exploitables.

Les unités statistiques interrogées seront les unités légales des secteurs marchands, au delà d'un seuil de 10 ou 20 salariés, qui reste à préciser en fonction de la concertation préalable sur l'enquête et des simulations qui pourront être faites en matière de précision statistique recherchée des résultats (par secteur, par catégorie de taille). La taille d'échantillon envisagée est de l'ordre de 11 000 unités légales. L'enquête couvrira la France entière, et la collecte se fera par internet et voie postale si nécessaire.

Une large concertation a débuté au début de 2015. Outre l'Insee et le SOeS, elle a rassemblé des membres de la Plate-forme RSE (y compris représentant des ONG), des représentants des entreprises (CCI Paris Ile-de-France), de la Banque de France, de la Dares, du SEEIDD (service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable du CGDD), du Médiateur inter-entreprises et des marchés publics, et des chercheurs. Des représentants du Medef et des organisations syndicales de salariés, conviés mais n'ayant pas pu participer à cette première réunion, seront consultés dans les semaines suivantes, ainsi que des représentants des agences de notation extra-financière et du Défenseur des droits.

Les résultats seront diffusés sous plusieurs formes : *Insee Première*, *Insee Résultats*. La base de données redressées de l'enquête sera ensuite mise à disposition des chercheurs par le CASD.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante (avec changement méthodologique)

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques, du Commissariat général au développement durable du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la *Commission Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment.

L'enquête a pour objectif de fournir des indicateurs mensuels de l'activité de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2, NAF rév.2) et de la partie bâtiment des travaux de construction spécialisés (division 43, NAF rév.2). Elle permet de calculer mensuellement les indicateurs suivants : indices de salaires régionaux des ouvriers du BTP, indices régionaux d'heures travaillées (des ouvriers du Bâtiment), indices régionaux d'emploi (des ouvriers du Bâtiment), durée hebdomadaire du travail des ouvriers du Bâtiment par région.

L'indice d'activité du bâtiment en France métropolitaine constitue la base de l'indice de la production dans la construction (pour la partie relative au bâtiment) élaboré par l'Insee et transmis à Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement CE n° 1165/98 du conseil du 19 mai 1998, modifié par le règlement CE n° 1158/2005 du conseil du 6 juillet 2005) et selon les divisions 41, 42, 43 dans le futur règlement. Les indices d'activité et d'emploi sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de la conjoncture du bâtiment.

La déclinaison des indicateurs au niveau régional est un atout précieux pour les décideurs locaux. Elle permet de mesurer l'activité des entreprises du bâtiment dans chaque région. Ce sont les seuls indicateurs conjoncturels régionaux de l'activité des entreprises du bâtiment. Ils sont très utilisés par les professionnels pour construire le diagnostic conjoncturel en région, posé notamment par les cellules économiques régionales de la construction (Cerc).

La nomenclature de diffusion des résultats de l'enquête sera adaptée à l'évolution future du règlement européen STS qui prévoit la fourniture d'indicateurs d'activité par les États membres selon les divisions de la NAF rév 2 (41, 42, 43) – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, l'enquête ne mesurant que l'activité du bâtiment dans son ensemble.

L'enquête mensuelle est menée en parallèle de celle sur l'activité dans les travaux publics menée également par le SOeS (maîtrise d'œuvre : Fédération nationale des travaux publics). Les deux enquêtes se complètent pour couvrir l'ensemble de l'activité de BTP. Les questionnaires sont quasi identiques et les plans de sondage seront coordonnés afin de fournir des résultats selon la nomenclature d'activité NAF rév.2 (nouveau méthodologique). L'échantillon comportera environ 7 500 entreprises.

L'unité économique interrogée est l'entreprise (unité légale). Le champ de l'enquête porte sur les entreprises ayant une activité dans le bâtiment à titre principal ou secondaire. Leur code APE (nomenclature NAF rév. 2) correspond essentiellement au secteur de la construction (divisions 41, 42 et 43). L'enquête couvre la France Métropolitaine.

Le Service informatique et statistique de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) réalise la collecte par voie postale. Une évolution vers une collecte internet pourra être envisagée.

Un comité de pilotage réunit régulièrement la maîtrise d'œuvre (FFB) et la maîtrise d'ouvrage (SOeS).

Les résultats sont publiés dans un délai de deux mois et demi après celui de la collecte (vers le 15 - 20 du mois M+3). En termes de diffusion, la plupart des résultats ont une déclinaison régionale. Les indices d'heures travaillées entrent dans le calcul des IPI transmis à Eurostat. Le SOeS diffuse des indicateurs d'activité (publication *Chiffres et statistiques*) et réalise la note de conjoncture trimestrielle sur l'immobilier. Des indices de salaires régionaux sont publiés au Bulletin officiel de la DGCCRF.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante (avec changement méthodologique)

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques, du Commissariat général au développement durable du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la *Commission Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics.

L'enquête a pour objectif de fournir des indicateurs mensuels de l'activité de génie civil (42, NAF rév.2) et la partie travaux publics des travaux de construction spécialisés (43, NAF rév.2). L'objectif est donc de décrire l'activité de « travaux publics » dans son ensemble ainsi que les contributions des « branches » 42 et 43 à cet agrégat. La nomenclature de diffusion des résultats de l'enquête sera adaptée à l'évolution future du règlement européen STS qui prévoit la fourniture d'indicateurs d'activité par les États membres selon les divisions de la NAF rév 2 (41, 42, 43) – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, l'enquête ne mesurant que l'activité de travaux publics dans son ensemble.

La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) transmet chaque mois à l'Insee, le nombre total des heures travaillées (hors intérim) qui est nécessaire au calcul de l'indice de la production dans la construction qui permet de répondre au règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement CE n° 1165/98 du conseil du 19 mai 1998, modifié par le règlement CE n° 1158/2005 du conseil du 6 juillet 2005). La FNTP communique également mensuellement le montant des facturations pour les comptes trimestriels élaborés par l'Insee. Pour le SOeS, l'enquête permet un suivi de la conjoncture dans le secteur de la construction hors promotion immobilière.

L'enquête mensuelle est menée en parallèle de celle sur l'activité dans le bâtiment menée également par le SOeS (maîtrise d'œuvre : Fédération française du bâtiment). Les deux enquêtes se complètent pour couvrir l'ensemble de l'activité de BTP. Les questionnaires sont quasi identiques et les plans de sondage sont coordonnés afin de fournir des résultats selon la nomenclature d'activité NAF rév.2 (nouveau méthodologique). L'échantillon comportera environ 2 600 entreprises.

L'enquête concerne toutes les entreprises qui effectuent des Travaux Publics à titre principal ou secondaire. L'unité enquêtée est l'entreprise (unité légale). Leur code NAF rev.2 relève essentiellement des divisions 41, 42 et 43. L'enquête couvre la France métropolitaine, et la FNTP réalise la collecte par voie postale.

Un comité de pilotage réunit régulièrement la maîtrise d'œuvre (FNTP) et la maîtrise d'ouvrage (SOeS). Les résultats sont publiés dans un délai de deux mois après celui de la collecte (au début du mois M+3).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : volet annuel et volet trimestriel en continu

Demandeur : Service de l'Observation des Statistiques (SOeS), du Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de l'Écologie, du développement durable, et de l'énergie (Medde)

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la *Commission Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes (enquête « chronotachygraphes »).

L'objectif de cette enquête est de recueillir des données permettant de calculer de manière régulière et objective la durée du travail des conducteurs routiers de poids lourds et ses composantes, afin d'informer les partenaires sociaux de ses évolutions. Les données collectées sont définies légalement et enregistrées dans un dispositif technique obligatoire appliqué aux poids lourds et aux conducteurs.

L'enquête traite de la durée de service des conducteurs routiers, qui se décompose en temps de conduite, temps de travail autres que conduite (entretien du camion, chargement) et temps d'attente (périodes pendant lesquelles les conducteurs n'effectuent aucun travail et ne sont pas tenus de rester à leur poste, sauf pour répondre à des appels éventuels afin d'entreprendre ou de reprendre la conduite ou d'autres travaux). Elle recueille également le nombre de kilomètres parcourus (lorsque le dispositif automatique le permet), le nombre de jours de travail et le nombre de jours de repos compensateurs.

L'enquête « chronotachygraphes » est purement d'initiative française, et n'est pas liée à un règlement statistique européen. Sa création est la conséquence des engagements pris par l'État lors de la signature de l'accord de sortie du conflit social dans le transport routier de marchandises (accord du 23 novembre 1994). L'enquête est inscrite et souhaitée dans le rapport du Cnis sur l'inventaire des besoins d'information sur les transports. Les autres sources statistiques disponibles (DADS, ESA) ne permettent pas de repérer les conducteurs de poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

L'enquête porte sur les conducteurs de poids lourds salariés dans les entreprises de transport routier de marchandises dit « élargi ». L'unité statistique interrogée est l'établissement employeur.

En début d'année, une enquête annuelle préliminaire permet de déterminer le champ des conducteurs routiers de poids lourds marchandises de plus de 3,5 tonnes des secteurs du transport routier de marchandises dit « élargi ». Elle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 400 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 24 000 conducteurs salariés. La collecte des enregistrements chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 900 conducteurs salariés d'environ 150 établissements. L'échantillon est renouvelé au quart chaque trimestre.

Le champ de l'enquête est celui des conducteurs salariés des établissements du « transport routier de marchandises élargi » défini par quatre activités de la Nomenclature d'Activité Française (NAF rev2 : 49.41A, 49.41B, 49.41C et 52.29A). Toutes les tailles d'établissement sont interrogées. Le champ exclut donc les conducteurs non salariés ainsi que les conducteurs salariés des établissements dont l'activité principale n'est pas dans le transport routier de marchandises « élargi », c'est-à-dire essentiellement le transport pour compte propre.

L'enquête annuelle comme les vagues trimestrielles sont réalisées par voie postale. En 2015, le SOeS prévoit la mise en place, en complément du mode postal, d'un site internet de collecte des questionnaires trimestriels et des fichiers numériques issus des chronotachygraphes. Le démarrage de ce mode de collecte pourrait intervenir en septembre 2015, pour la collecte des données portant sur les mois du 2^{ème} trimestre 2015.

L'enquête, qui permet de distinguer temps de conduite et temps consacré à d'autres travaux, est très utile aux partenaires sociaux, lors des négociations salariales ou sur les conditions de travail. L'enquête s'insère d'ailleurs dans le suivi social des professions du transport routier de marchandises. Elle est en particulier publiée dans le « Bilan social du transport routier de marchandises », publication annuelle qui regroupe l'ensemble des éléments utiles à la négociation collective entre partenaires sociaux.

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il a associé l'administration, les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées.

Les résultats sont diffusés sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SOeS : publications « Chiffres et statistiques », « Bilan social du transport routier de marchandises ».

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2016 (ESEA 2016)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête ponctuelle (tous les 3 ans environ)

Demandeur : le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2016 (ESEA 2016).

Entre deux recensements de l'agriculture, deux ou trois enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont organisées. L'enquête de 2016 sera la deuxième après le recensement agricole de 2010.

Les enquêtes sont réalisées conformément aux règlements communautaires Les règlements n° 1166/2008 du 19/11/2008 et n° 1200/2009 du 30/11/2009 qui encadrent le recensement de l'agriculture en 2010 et l'enquête ESEA de 2013 ont été rediscutés et sont, au moment de l'écriture de cet avis d'opportunité, en cours de finalisation de leur parcours législatif. Ces règlements définissent entièrement le questionnaire minimum tel qu'il doit être réalisé dans tous les pays de l'union et au même moment. Ces règlements fixent également les contraintes minimales de précision des résultats. Chaque État membre peut inclure des questions à son initiative, ce qui est le cas en France après consultation des principaux utilisateurs.

Les objectifs de l'enquête sont le suivi de la démographie des exploitations agricoles et de leurs capacités de production. Elle permet de mesurer les effets structurels des politiques agricoles menées ou en préparation.

Les principaux thèmes abordés sont :

- main-d'œuvre familiale et non familiale, permanente et saisonnière, recours à la prestation de service ;
- superficies mises en culture pendant la campagne agricole 2015-2016, superficies cultivées sous label bio, superficies irriguées et/ou drainées ;
- cheptels et capacités d'accueil au 1^{er} novembre 2016 ;
- statut juridique, mode de faire-valoir des terres, labels de qualité ;
- activités de diversification, principaux modes de commercialisation ;
- méthodes de production agricole.

L'enquête couvre la France entière sauf Mayotte et une partie de la Guyane, celle qui est la plus difficilement accessible et la moins concernée par les productions agricoles. Des questions à initiative régionale pourront être introduites dans le questionnaire national, en nombre limité.

L'unité enquêtée est l'exploitation agricole définie lors du recensement de l'agriculture 2010. Le champ est défini par les codes NAF rév.2 : 01.11Z à 01.50Z. Toutes les tailles d'exploitation sont représentées ainsi que les exploitations gérant des pâturages collectifs. L'échantillon représente entre 50 et 60 000 exploitations agricoles sur les 516 000 recensées ; il est tiré à partir du recensement de l'agriculture de 2010, après mise à jour par Sirene et d'autres sources administratives.

La collecte se déroule d'octobre 2016 à avril 2017. Elle est réalisée en face-à-face, en mode CAPI, par des enquêteurs recrutés, formés et encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que les services de

l'information statistique et économique (Sise) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Dom.

Un comité des utilisateurs se réunit au début de la phase préparatoire afin de recenser les besoins nationaux à ajouter aux questions communautaires. Un comité de pilotage interne au SSP se réunit en tant que de besoin.

Outre la direction générale de l'agriculture de la commission européenne et Eurostat, tous les acteurs du monde agricole sont demandeurs et utilisateurs des données produites.

Une large diffusion est prévue à partir de septembre 2017 : résultats au niveau France et régions (« Agreste primeur », publications régionales, site internet Agreste), données départementales (Eurostat, Srise et Sise).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la structure des vergers

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête ponctuelle (tous les 5 ans)

Demandeur : le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur la structure des vergers en 2017.

L'enquête permettra de disposer d'un état des lieux sur la structure des vergers en 2017, dans la continuité des précédentes enquêtes sur la structure des vergers et de l'inventaire des vergers. Elle consistera essentiellement à recueillir le descriptif des lots d'arbres fruitiers (âge, densité, variété). Ces données permettent de répondre à plusieurs objectifs :

- suivre l'évolution dans le temps des superficies arboricoles et du potentiel de production des arbres ;
- améliorer les outils de prévision de récolte et ainsi mieux gérer les flux des marchés ;
- anticiper les évolutions variétales au sein des espèces fruitières.

Deux thèmes supplémentaires pourront être abordés : la commercialisation des productions fruitières (comme lors des dernières enquêtes) et le temps consacré aux travaux arboricoles (nouveau besoin).

L'enquête répond au règlement européen (UE) n° 1337/2011 qui précise dans son article 4 et dans les annexes les données que doivent produire les États membres tous les 5 ans. Par ailleurs, cette enquête répond également à un besoin national. La loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a en effet prévu la réalisation d'un inventaire des vergers. Le décret n° 2011-670 du 14 juin 2011, qui complète le code rural, définit les conditions de réalisation de l'inventaire.

Le champ de l'enquête est constitué des exploitations produisant et commercialisant les espèces suivantes : pomme de table, poire de table, pêche et nectarine, abricot, noix, cerise, prune, raisin de table, kiwi, agrumes et olivier. L'unité de collecte est l'exploitation pour laquelle est décrit chaque lot fruitier. L'échantillon comportera environ 8 000 exploitations, tirées dans la base des lots et des exploitations arboricoles recensée au cours du dernier inventaire des vergers.

L'enquête couvre la France entière (métropole et Dom) à l'exception de Mayotte pour laquelle il n'existe pas de source sur l'univers des exploitations arboricoles.

La collecte sera réalisée en mode Capi par des visites d'enquêteurs des services régionaux d'information statistique et économique (Srise) auprès des exploitations produisant au moins une espèce au-delà des seuils retenus. Elle est prévue entre novembre 2016 et février 2017.

Les utilisateurs de l'enquête sont multiples : Eurostat, ministère, organismes techniques et professionnels. Un comité des utilisateurs est créé pour examiner le questionnaire. Il comprend des représentants du ministère en charge de l'agriculture, des organisations de producteurs, de la filière professionnelle (FNPF), des organismes techniques et de recherche (CTIFL, INRA), de France-AgriMer et des services régionaux de la statistique agricole. Par ailleurs, une information spécifique est prévue auprès des organisations professionnelles nationales (FNSEA, JA, Coordination rurale, Confédération paysanne).

Une large diffusion est prévue à partir de l'été 2018 : données France entière et régions à destination d'Eurostat, tableaux sur le site internet Agreste, rédaction d'un « 4 pages ».

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.